

TRÈVE DE DÉSUNION

Le 24 juin est passé. Pour la première fois, cette fête nationale a été officiellement célébrée. Ce doit être un point de départ. Notre peuple, plus conscient de ses réalités, doit accélérer sa course. Comment accroître sa vitalité ?

Discours, articles de journaux, ont tracé un vaste programme. Des maux doivent être enrayerés, des vertus accrues : hygiène physique et restauration morale, observance du dimanche et lutte contre la mortalité infantile, respect de la langue française et garde de nos traditions. Le travail ne manque pas. Par quoi commencer ?

Un premier obstacle à déplacer : la désunion de nos bons éléments.

Chose étrange ! Dans les conseils de ministres, à l'hôtel de ville, chez les administrateurs de nos sociétés, partout, les pires éléments percent, parlent haut, frappent du poing, imposent leur volonté. Unis par leur seul intérêt personnel et leur haine pour les grandes et belles choses, ces agents de destruction s'entendent, s'entraident, orientent politique et vie sociale.

Les hommes à l'esprit droit, aux vertus solides, sont plus nombreux. Pourquoi n'ont-ils pas plus large influence ? Ils sont disséminés aux quatre coins de notre province. Ce sont des forces, mais individuelles, isolées, sans lien les unes aux autres. Une chaîne unit leurs pensées, non leurs efforts. Ils s'accordent sur le fond des idées. Ils se divisent à propos des personnes, sur des points secondaires, des détails. Les méchants seraient-ils les seuls en ce monde à pouvoir s'entendre ?

Trêve de désunion. Il faut un lien qui rattache les uns aux autres les meilleurs de nos compatriotes. Trouvons les moyens de faire naître parmi nous l'union défensive et créatrice. C'est l'initiative la plus urgente. Voilà le mot d'ordre que suggère le 24 juin. Voilà la tâche à réaliser avant la fête prochaine.

LE BILINGUISME DANS L'OUEST CANADIEN

2e ARTICLE

Les territoires du Nord-Ouest furent d'abord gouvernés de Winnipeg par le lieutenant-gouverneur du Manitoba aidé d'un conseil de sept à quinze membres. Mais ce ne fut qu'en 1876 que cette vaste région reçut d'Ottawa une administration particulière. Comme jadis, des personnes de langue française siégèrent dans les conseils du pays; comme autrefois exista le bilinguisme administratif.

Le gouverneur Archibald avait appelé en octobre 1870 au Conseil des Territoires M. Pascal Brehan et il écrivait au secrétaire d'Etat du Canada: « My present council gives a fair representation of the three great interests of the West, the English, the French, and the Hudson's Bay interest ». En mars 1873, Horace Bélanger devient juge de paix pour le district de Cumberland; en septembre suivant, Louis Chatelain devient juge de paix pour St-Albert, Peter Pambrun pour Lac la Biche, Jean Légaré pour Woody Mountain, Louis Marion pour Belly River. La même année, entrent au Conseil des Territoires MM. Girard et Dubuc.

Et au cours de l'automne, le Conseil décide qu'on fera venir au Nord-Ouest « fifty English and fifty French copies of the criminal statutes of Canada ». Vers la même date, on lit dans les rapports des délibérations: « A committee consisting of the Hon. Messrs. Hamilton and Bannatyne and Mr. Urquhart the clerk of the Council was

appointed with directions to see that all acts of Council etc., shall be published in the English, French and Cree languages. »

L'année 1874 voit Pierre Delorme et Joseph Royal se joindre aux membres français du Conseil des Territoires. Celui-ci décrète en mars :

« Resolved that in view of the fact that the gentlemen commissioned as Justices of the peace in the North West Territories have had no opportunity of becoming acquainted with the laws which now apply to the North West, the Council recommend that a manual containing all such acts and orders of Council as relate to the Government of the North West Territories, together with all acts of the Dominion of Canada, whether relating to the criminal laws or otherwise, which apply to the N. W. Territories and all acts passed by this Council, should be prepared and a number printed, in both French and English for the use of the said Justices of the Peace and other officials. That the secretary of the Council be asked to prepare such a manual and that he be paid a reasonable sum for doing so, and seeing that a sufficient number of copies be properly and correctly printed and issued. »

Le parlement fédéral du Canada remanie, en 1875, la loi fondamentale du Nord-Ouest ; cette législation confirme, à l'article 6, la position légale de la langue française : « All laws and ordinances now in force in the North West Territories, and not repealed by or inconsistent with this act, shall remain in force, until it is otherwise ordered by the Parliament of Canada, by the governor in council, or by the lieutenant-governor and council under the authority of this act. » De plus, l'article 11 de la loi précédente reconnaît aux habitants des Territoires le droit d'établir « such schools therein as they may think fit », sans obliger personne à payer des impôts scolaires à d'autres écoles qu'à celles admises par ses croyances religieuses. C'était affirmer de nouveau le

droit pour les Canadiens-français d'avoir des écoles de leur langue, et pour les Anglais, le même droit à des écoles anglaises.

Il fallait appliquer cette loi-là. Le Manitoba établit un conseil de l'Instruction publique, sur le modèle du conseil de Québec; la section anglaise-protestante et la section française-catholique organisaient, chacune pour soi et suivant ses propres principes pédagogiques, l'enseignement et l'inspection des écoles. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest suivit la même ligne de conduite. Dans l'ancien domaine de la Compagnie de la baie d'Hudson, les droits de tous au point de vue de la langue étaient donc sauvegardés et respectés.

L'honorable compagnie, hélas, avait fait faire à sa protégée, la Terre de Rupert, un mariage de raison en l'unissant au Canada; dans la famille du conjoint, il ne manqua pas de mauvais coeurs pour semer la discorde au milieu du ménage, et le mari refusa à son épouse une confiance qu'elle méritait certainement. Depuis une vingtaine d'années, amis et parents de l'époux avaient été follement invités à quitter leurs lointaines maisons pour une promenade chez les cousins américains; les nouveaux-venus ignoraient complètement sous quel régime matrimonial la Terre du Nord-Ouest avait, plus ou moins de gaieté de coeur, consenti à s'unir au Canada; ils s'installèrent absolument comme chez eux, prirent en grippe la mariée et résolurent de lui fermer la bouche, au cas où elle risquerait des protestations. La crise survint au Manitoba, en 1890, et dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1892 et en 1897.⁶

⁶ *Population du Manitoba*

1871...	19,000
1882...	65,954
1891...	152,506

Population des Territoires

1871...	60,500	(Approx.)
1881...	56,446	
1891...	98,967	

A l'instigation du procureur général Walker, le parlement du Manitoba avait, dès 1879, voté une loi supprimant la publication française de tous les documents officiels, mais le projet de loi ne reçut point la sanction de l'autorité. Il appartint au ministère Greenway d'adopter, par sa législation de mars 1890, l'anglais pour unique langue officielle du Manitoba, ainsi que l'école non-française, par l'abolition du département français au Conseil de l'Instruction publique. Le gouvernement manitobain cessa de publier la traduction française de la *Gazette officielle*; l'usage du français fut interdit à la Chambre et devant les tribunaux; les écoles séparées françaises furent détruites.

Aux Territoires du Nord-Ouest, l'aventure n'arriva qu'un peu plus tard. Il existait alors dans ce pays un Conseil de l'Instruction publique à représentants anglais-protestants et à représentants catholiques-français, comme au Manitoba autrefois, comme dans Québec depuis toujours. Chaque langue réglait ses affaires selon son génie particulier pour le bien de ses propres écoles. La législation Haultain de 1892 remania la composition et les pouvoirs du Conseil de l'Instruction publique des Territoires; les inspecteurs d'écoles devenaient tous des protestants et tous ignoraient le français. Dans ces conditions, les écoles catholiques-françaises étaient presque anéanties. Une loi de 1897 fut encore plus radicale: la langue française fut chassée de l'Assemblée législative et des écoles.

Au Manitoba, dans les Territoires et dans la province de Québec, de vives réclamations éclatèrent. Requête des victimes pour désaveu de la législation du Manitoba et des Territoires, recours aux tribunaux du Canada et

d'Angleterre, instances auprès du « Gouverneur en conseil » : toutes ces démarches restèrent à peu près infructueuses. La langue et les écoles françaises, personnes remplies de bonne foi et de crédulité, étaient renvoyées de Caïphe à Pilate et d'Anne à Hérode.

Du mariage du Canada avec la Terre de Rupert était issu en 1870 un premier enfant : le Manitoba. Le parlement impérial avait inséré dans la déclaration de naissance que le nouveau-né parlerait à son gré français et anglais. On a vu tout à l'heure quel respect montrèrent à l'égard de cette promesse le père et sa famille. D'autres êtres devaient voir le jour : des jumelles en 1905, la Saskatchewan et l'Alberta ; un dernier enfant en 1911, le Keewatin-Manitoba. Cette fois, l'acte de naissance se contenta de reconnaître les droits à venir des poupons à des écoles plus ou moins catholiques, sans assurer à la langue française la large part qu'exigeait la promesse de 1870 endossée par la Couronne d'Angleterre. Quant au benjamin, parrains et marraines refusèrent tout net de garantir non seulement ses droits incontestables à des écoles françaises, mais même à des écoles conformes à ses idées religieuses. Il reste un autre fils, quasi inconnu maintenant, mais qui aura, un jour peut-être, de la gloire ; c'est le Yukon, né en 1898. Les parents durent probablement trop boire, ce jour-là, car ils oublièrent, semble-t-il, de supprimer de la déclaration de naissance, la clause protectrice du français et des écoles françaises.

* * *

Et en l'an de grâce 1925, voici comment se manifesta, dans les faits sociaux et dans la législation de l'Ouest, la présence de la langue française :

Manitoba :	1911		1921	
Groupe anglophone..	266,415	personnes	350,992	personnes
Groupe étranger.....	158,155	—	218,488	—
Groupe francophone.	30,944	—	40,638	—

Le groupe étranger a augmenté dans la proportion de 38.1%, en dix ans. Le groupe anglophone qui fusionne sous une désignation commune Anglais, Ecossais, Irlandais, Yankees, a pris de l'avance dans la proportion de 31.7%. Le groupe francophone, lequel réunit Franco-canadiens, Franco-américains, Français-européens, Suisses et Belges, s'est développé dans la proportion de 31.2%. Le groupe des étrangers est celui qui accroît le plus rapidement ses effectifs.

Saskatchewan	1911		1921	
Groupe anglophone..	251,010	personnes	400,416	personnes
Groupe étranger.....	218,171	—	314,942	—
Groupe francophone.	23,251	—	42,152	—

Durant cette période, le groupe francophone, désignation collective de Canadiens-français, de Franco-américains, de Français-européens, tient la tête pour le taux de développement, 81.3%. Le groupe anglophone vient en second lieu avec un taux de 59.5%. Et le groupe étranger, qui réunit plusieurs nationalités, ferme la marche avec une augmentation de 44.3%.

Alberta :	1911		1921	
Groupe anglophone..	192,698	personnes	351,820	personnes
Groupe étranger.....	162,140	—	205,721	—
Groupe francophone.	19,825	—	30,913	—

Le groupe anglophone occupe le premier rang, en Alberta, pour l'augmentation de sa population avec un taux de 82.6%. Suit le groupe francophone avec un taux d'accroissement de 55.6%. En dernier lieu vient le groupe des étrangers avec une modeste avance de 26.8%.⁷

Un géographe français, M. de Lamothe, écrivait les

lignes suivantes, en 1914, sur les Territoires du Nord-Ouest.

« Les remaniements successifs, qui ont porté uniformément au 60° de latitude nord la frontière des provinces situées à l'ouest de la mer d'Hudson, ne laissent désormais dans la catégorie des Territoires que des pays à climat franchement boréal, formant les quatre districts de Yukon, Mackenzie, Keewatin, et Franklin; ce dernier comprenant l'archipel arctique. La superficie totale des Territoires est estimée à 3,753,000 kilomètres carrés en tenant compte des remaniements de délimitations effectués en 1912.

« Si l'on considère que les gouvernements d'Arkhangel et de Vologda, dans la Russie d'Europe, possèdent, pour une surface de 1,250,000 kilomètres carrés, une population globale de 2,100,000 habitants, on peut se faire une idée assez exacte des possibilités futures de peuplement que présente le district de Mackenzie situé aux

7 Diocèse de Saint-Boniface, fondé en 1847, avec un trifluvien pour archevêque actuel.

Catholiques latins en 1921: Français 23,065; Anglais 3,117; Polonais 3,892; Belges 2,012; Indiens 700; Allemands 317; Hongrois 126; Autres 420. — Total: 33,649.

Diocèse de Régina, créé en 1910, avec un québécois pour archevêque actuel: Catholiques: Population française 18,010; allemande 19,076; anglaise 11,987; polonaise 3,830; hongroise 2,800; indienne 1,000; métisse 2,093; slave 960.—Population totale: 59,816.

Diocèse de Prince-Albert, organisé en 1890, avec un Canadien de l'Ouest pour évêque actuel. Environ 32,000 catholiques, dont plus de 25,000 Canadiens-français.

Vicariat apostolique de Keewatin, créé en 1910, avec un Canadien d'Oka pour chef actuel. En 1921, il comptait 800 catholiques blancs et 6,500 catholiques indiens.

Vicariat apostolique d'Athabaska, fondé en 1862, avec un vénérable Français européen pour actuel titulaire: Mgr Grouard. En 1911, on y comptait 6,000 catholiques. — Sauvages, tous catholiques 5,600; Métis 300; Canadiens-français 100.

Vicariat apostolique du Mackenzie, organisé en 1901, avec un Français européen pour ouvrier, Mgr Breynat, oblat de Marie.

Vicariat apostolique du Yukon, érigé en 1916, avec un Savoyard pour évêque, Mgr Bunoz.

	Territoire du Yukon:	Territoires du Nord-Ouest:
	1921	1921
Population totale.....	4,157	7,888
— catholique.	699	3,849
— française..	284	258

mêmes latitudes, dans des conditions très analogues de climat, avec une superficie supérieure. Il ne faut pas oublier que plus de 250,000 kilomètres carrés du district de Mackenzie sont compris dans la zone où la culture de l'orge et des pommes de terre est possible; de cette surface, 100,000 kilomètres carrés au moins font partie de la zone de la culture du blé. Il n'y a donc aucune exagération à supposer que, dans un avenir assez lointain, moins lointain cependant qu'on ne serait tenté de le supposer, 3 à 4,000,000 d'hommes pourront vivre dans les districts du Canada Occidental situés au nord du 60e parallèle. Il y a aussi bien des chances pour que le noyau de cette population future soit constitué en grande majorité par l'élément canadien-français, le mieux adapté, parmi les blancs d'Amérique, à l'habitât des régions hyperboréennes, et par les Métis très féconds provenant de son mélange avec le sang des aborigènes.»

Les avancés qui précèdent paraissent appuyés sur de solides raisons, et si cela est fondé, il n'est sûrement pas trop tôt pour poser dès aujourd'hui les bases de notre politique de demain et d'assurer à la langue française, aux Territoires actuels du Nord-Ouest, une situation juridique plus élastique que celle où elle s'est vue enclose dans les anciens Territoires.

Les statistiques rencontrent partout dans l'Ouest la langue française. Ce qu'elles n'indiquent point, c'est son organisation pour la vie. Les Canadiens de l'Ouest furent assez souvent bernés par les hommes et les parlements pour se décider enfin à réfléchir sur leur sort et à prendre de sûrs moyens de défense.

Au moins quatre journaux hebdomadaires travaillent avec les méthodes du journalisme à perpétuer la langue et les écoles françaises dans l'Ouest canadien.

1. *Le Manitoba*, fondé en 1872, par M. Larivière; il continue le premier journal français de l'Ouest, *le Métis*, fondé par M. Royal, en 1871;

2. *Le Patriote de l'Ouest*, fondé à Prince-Albert, Saskatchewan, en 1911;

3. La *Liberté*, fondé à Winnipeg, en 1913 ;

4. L'*Union*, fondé à Edmonton, Alberta, en 1917.

Il se publie également à Saint-Boniface, Manitoba, une revue mensuelle servant de porte-parole à l'archevêché : les *Cloches de Saint-Boniface*, ainsi qu'une revue mensuelle, fondée en 1904, et d'un titre assez clair : *l'Ami du foyer*.

Le *Courrier de l'Ouest*, publié en Saskatchewan, et le *Progrès de Morinville*, publié en Alberta, paraissent ne plus vivre.

Dans un autre ordre d'idées, les diocèses de Saint-Albert-Edmonton, érigé en 1871, avec Mgr Grandin pour premier évêque, et de Winnipeg, créé en 1915, sont actuellement présidés par deux anglophones, le premier, irlandais, et le second, écossais. Le diocèse de Calgary, fondé en 1912, est également détenu à l'heure actuelle, par un irlandais.⁸

La langue française possède aussi dans l'Ouest des organisations au point de vue intellectuel et mondain. Une société du Parler français existe à Saint-Boniface depuis 1912 environ. A Edmonton, Alberta, un cercle d'amis rassemble chaque mois la plupart des Canadiens français de cette ville ; on cause ensemble, chacun fournit sa part de friandises pour le goûter, et l'on écarte ainsi des Canadiens, nouveaux venus en Alberta, les sentiments de solitude et d'ennui. L'archevêché de Saint-Boniface a également entrepris, depuis au-delà de dix ans, l'organisation d'une bibliothèque française. Et à Winnipeg, la librairie Kirouac fait circuler des ouvrages

⁸ Statistiques de 1921: Catholiques Canadiens-français

Diocèse d'Edmonton....	62,562	21,925
Diocèse de Calgary....	34,616	8,348
Diocèse de Winnipeg...	40,000	17,000

français. A noter aussi la Société historique du Manitoba.

Trois collèges d'enseignement secondaire, deux sous la direction des Jésuites, le troisième sous celle des Oblats, apprennent aux Canadiens de l'Ouest, la langue maternelle et le latin, seul bilinguisme capable de triompher d'une critique sérieuse.

Le collège de Saint-Boniface, fondé en 1818, par Mgr Provencher, fut dirigé d'abord par les pères Oblats ; de 1876 à 1885, des prêtres séculiers l'administrèrent ; ce sont actuellement des pères Jésuites qui s'occupent de ses 300 élèves. Mgr Mathieu a fondé en 1917, à Gravelbourg, Saskatchewan, un collège classique et commercial qui porte son nom. Les pères Oblats dirigent cette institution et celle-ci compte actuellement 100 élèves. Un même nombre d'élèves reçoivent l'enseignement classique et commercial au Collège d'Edmonton, fondé en 1913, par le père Jésuite Théophile Hudon.

Et parmi les pensionnats de jeunes filles, on peut citer celui de Gravelbourg, Saskatchewan, sous la direction des Soeurs Jésus-Marie de Sillery, parce qu'il rappelle un mot de Mgr Hallé aux religieuses de cette école, lors du passage des voyageurs de la première « Liaison française », en 1924 : « Mes bonnes québécoises, la loi de ce pays est un obstacle à l'enseignement du français. Je ne vous donne qu'un conseil : la loi, c'est la loi ; trichez. » L'Académie Saint-Joseph, à Saint-Boniface, possède 850 élèves, pour sa part.

Non contents de confier à ces excellentes pépinières françaises leurs fils et leurs filles, les Canadiens de l'Ouest, habitués à l'esprit de corps par suite des persécutions auxquelles ils ont été en butte, ont fondé des associations pour maintenir à l'école primaire toute

l'étroite marge de français oubliée par une législation chiche dans les programmes d'études. Ces associations travaillent avec persévérance et discrétion à lever un à un les obstacles posés devant la langue française. Association d'éducation du Manitoba, siège social à Saint-Boniface. Association catholique franco-canadienne : Saskatchewan, siège social à Duck-Lake. Association des commissaires d'écoles : Saskatchewan, siège social à Vonda : cette dernière organisation s'occupe de trouver des institutrices françaises pour la province.

Les Canadiens de l'Ouest ont appris du danger à tenir leurs rangs bien serrés. On s'explique alors la grande convention des Canadiens français du Manitoba, au collège de Saint-Boniface, en mars 1912 ; on comprend que le congrès de Duck-Lake, en 1912 toujours, ait pu réunir cinq cents délégués, et l'on ne s'étonne plus que, presque aux Montagnes Rocheuses, à Edmonton, un congrès de langue française ait pu se tenir en mai 1912, les trois députés au parlement, MM. Lessard, Boudreau et Côté, se faisant un point d'honneur d'être présents.

Et certes, on a cent fois raison de grouper les forces vives des Canadiens de l'Ouest. Car dans les trois provinces, la part faite au français dans les écoles est loin d'avoir été mesurée selon le pacte de garantie du 26 avril—3 mai 1870. Et quand ils songent au câblogramme adressé le 23 avril 1870, par Lord Granville au gouverneur-général, Sir John Young : « Le gouvernement du Canada devra accepter la décision du gouvernement de Sa Majesté sur tous les points contenus dans la « Liste des droits », les habitants français de l'ancienne Terre de Rupert et du Nord-Ouest ont trop compris que : *C'est se payer de mots, de ne se fier qu'aux lois!*

En Alberta, depuis 1905, il est dans l'esprit de la loi

qu'un cours préparatoire français existe et qu'à part la demi-heure d'instruction religieuse en langue maternelle aux écoliers, le français soit enseigné une heure par jour, depuis le premier cours jusqu'au huitième. Les Canadiens n'ont jamais pu obtenir de l'autorité compétente des précisions sur ce que signifie en pratique l'expression : année préparatoire en français. Quant au reste, les Canadiens réussissent à enseigner le français autant qu'il leur est possible à condition d'avoir affaire à un gouvernement favorablement disposé ainsi qu'à des inspecteurs bienveillants. Dans quelle mesure le sont-ils? En mars 1915, la législature d'Alberta votait à l'unanimité le vœu que voici : « That this house place itself on record as being opposed to bi-lingualism in any form in the school system of the province of Alberta and as being in favour of the English language being the only language permitted to be used as the medium of instruction in the schools of Alberta, subject to the provisions of any law now in force in the province of Alberta in that behalf. » Il est probable que de nombreux anglophones d'Alberta se rappellent un pareil souhait, et ce ne sont guère des perspectives rassurantes.

La langue française possède depuis 1905, en Saskatchewan, un certain nombre de droits théoriques et pratiques. Cours préparatoire d'une année tout en français; dans chaque classe jusqu'à la huitième, une heure de français par jour, sans compter la demi-heure d'instruction religieuse en langue maternelle. A la demande de la Confédération scolaire protestante réunie en congrès à Saskatoon, les conservateurs voulurent, en 1912, user de moyens politiques et législatifs pour faire de l'anglais l'unique langue enseignée. Mais l'habileté de Mgr Mathieu et les sentiments généreux du ministre Mother-

well conservèrent le cours français. En 1918 ou 1919, un manuel français d'enseignement a reçu l'approbation du gouvernement Martin; durant l'hiver de 1924, les Canadiens de la Saskatchewan ont vu la persévérance de Mgr Prud'homme et la diplomatie de Mgr Mathieu obtenir du Comité de l'Instruction publique qu'un programme d'études françaises, conforme à leurs besoins nationaux, soit agréé.

Depuis l'automne dernier, l'instituteur québécois, désireux d'exercer sa profession dans les écoles de Saskatchewan, ne fait que huit semaines de stage à l'école normale de l'Etat, au lieu de seize semaines comme auparavant. Et au printemps de 1925, on a même pu lancer la nouvelle de l'équivalence des diplômes pédagogiques entre le Québec et la Saskatchewan. Mais il reste les inspecteurs d'écoles à rendre favorables à la cause française et la tâche est loin d'être toujours facile.

Au Manitoba, le vieux levain francophobe travaille encore la masse sociale. Les jours d'accalmie du ministère Roblin sont passés. En 1916, le cabinet Norris bannissait des écoles la langue française, nonobstant la promesse écrite, signée par Norris lui-même, de ne pas y toucher. Contre cette législation détestable, tous les députés canadiens-français au parlement du Manitoba votèrent. Le député de La Vérendrye, aujourd'hui président de la Chambre, l'honorable Talbot, ne craignit point de traiter de menteur et d'hypocrite en pleine assemblée législative le politicien sans honneur, et il lui promit devant toute la députation de le chasser un jour de l'enceinte parlementaire. Dix ans ne sont pas encore écoulés, et la menace est devenue un fait accompli. A la même occasion, je ne sais plus quel député canadien imita le geste de Lafontaine et protesta contre la mesure Norris

en faisant un discours français au parlement. La langue française a été proscrite, mais les Canadiens du Manitoba ne se sont nullement découragés. Ils ont envisagé froidement le problème qui se posait, et aujourd'hui, en dépit de la légalité, le français s'enseigne dans toutes les écoles où il est possible de l'enseigner, selon un programme d'études sérieusement élaboré. Probablement sous l'influence de ses deux ministres canadiens-français, l'honorable Talbot et l'honorable Préfontaine, le cabinet actuel ferme les yeux sur la stratégie française, et, qui plus est, un délégué du gouvernement a même assisté à l'ouverture d'une importante convention d'instituteurs canadiens-français. La langue française jouit donc au Manitoba de la paix armée.

Quant aux hommes politiques et aux magistrats français des provinces de l'Ouest, ils continuent la succession des nombreux francophones qui, depuis 1870, posent devant les parlements et du haut des tribunaux le fait de leur présence française. Malgré la suppression de leur langue des documents publics et des débats judiciaires, ils attendent, avec une patience qui connaît ses ressources, que la natalité canadienne-française venge à la longue le mépris des solennelles promesses de 1870 et mette la puissance du nombre au service du Droit.⁹

⁹ L'honorable Marc Girard, trésorier du Manitoba, premier ministre en juillet 1874, secrétaire provincial en 1879.

L'honorable Joseph Royal, ministre des travaux publics et secrétaire provincial en 1874, 1er vice-chancelier de l'Université du Manitoba en 1877, ministre dans le cabinet Norquay en 1878, gouverneur des Territoires du Nord-Ouest de 1888 à 1893.

L'honorable A.-E. Forget, gouverneur des Territoires du Nord-Ouest en 1898, premier lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan en 1905.

L'honorable Joseph Cauchon, lieutenant-gouverneur du Manitoba en octobre 1877.

M. Pierre Delorme, métis français, ministre dans le cabinet Norquay, vers 1878.

La langue française vient d'être examinée sous de multiples aspects dans l'Ouest canadien. Il en reste un autre sous lequel il convient de la regarder. Cette langue non seulement fait acte de présence là-bas, mais elle possède des biens. C'est le côté économique de la question. Evêchés, collèges, pensionnats, paroisses, hôpitaux comme celui de Saint-Boniface, pour ne citer que celui-là, toutes ces institutions ont la personnalité civile, reconnue et garantie par l'Etat: elles sont donc habiles à acquérir des biens, et de fait, elles en ont acquis. Là où les Canadiens français ont eu, sous une sage direction, la précaution de se grouper en gros noyaux de population, en chaînes de paroisses, comme dans les campagnes du sud du Manitoba et de la Saskatchewan, comme dans celles du nord de la Saskatchewan et de l'Alberta, les pères de famille restent maîtres de la situation, choisissent des commissaires d'écoles de leur langue et sont chez eux dans des écoles qui leur appartiennent.

M. Maxime Goulet, ministre de l'agriculture en 1880.

M. Larivière, secrétaire provincial du Manitoba vers 1882.

L'honorable Prendergast, secrétaire provincial du Manitoba en 1888.

Sir Joseph Dubuc, juge en chef du Manitoba en 1903.

L'honorable Alphonse Turgeon, procureur général de la Saskatchewan en 1907.

L'honorable M. Lessard, ministre dans le cabinet d'Alberta en 1912.

L'honorable Joseph Bernier, secrétaire provincial du Manitoba, en 1913.

L'honorable Wilfrid Gariépy, ministre des affaires municipales en Alberta, en 1913.

L'honorable Talbot, président de la Chambre du Manitoba, en 1924.

L'honorable Préfontaine, ministre dans le cabinet manitobain en 1924.

L'honorable juge Gravel, à Gravelbourg, Saskatchewan.

M. Joseph Nolin, le seul député français en Saskatchewan.

L'honorable juge Lucien Dubuc, à Edmonton, Alberta.

Les Canadiens de l'Ouest ont cinq députés au parlement de l'Alberta, et autant, sinon plus, au parlement du Manitoba.

Enfin, sur les 113,713 Canadiens de l'Ouest il ne semble pas exagéré d'avancer qu'au moins soixante-quinze mille d'entre eux s'adonnent à l'agriculture. Or la superficie courante d'une terre est de 160 acres et sa valeur moyenne une fois cultivée est de quinze piastres l'acre. Soixante-quinze mille paysans, cela équivaut à 15,000 familles de cinq personnes. La langue française est, par conséquent, encore propriétaire de 2,400,000 acres de sol, à tout le moins, représentant une valeur globale minimum de \$36,000,000. au très bas mot, et un tel chiffre reste certainement au-dessous de la vérité. Voilà un argument susceptible de produire quelque impression sur des adversaires pour qui l'argent est l'unique titre au respect.

* * *

Cette synthèse des présences du français dans les terres canadiennes de l'Ouest est enfin terminée. Tout n'a pas été dit, mais il en a été dit assez pour qu'on se rende compte de la situation passée et actuelle du français là-bas. Comment comprendre qu'une langue, sans cesse pourchassée par des ennemis sans scrupules, ait pu malgré tout, se répandre sur tant de points de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, des Territoires, et ait réussi à déjouer toutes les embûches les mieux ourdies? C'est au pied du monument Maisonneuve, à Montréal, que le problème s'éclaire. Et le présent travail n'est qu'un commentaire de plus à une parole de Jésuite prononcée il y a trois siècles, à la fin d'une messe: « Le grain de sénévé deviendra un grand arbre, qui couvrira de ses branches tout le pays ».

YVES TESSIER-LAVIGNE,

Professeur à l'École des Sciences sociales,

Délégué de l'Université de Montréal

au voyage de Liaison française de 1924.

M. MACKENZIE KING

La politique d'idées est tellement précaire au Canada qu'il est difficile de voir l'esprit véritable d'un homme d'état, et encore plus d'en faire un portrait ressemblant. La démarche allègre du « très honorable premier ministre », acquise par de longues années de tennis et d'équitation, jure avec la lenteur apparente de son administration « où il ne se passe rien d'extraordinaire ». Pourtant, le régime colonial nous impose tant de restrictions, la mentalité canadienne est si peu tranchée, que nos figures politiques peuvent bien s'embrouiller de chiffres, de nuages tarifaires et de vapeurs fiscales. Avouons que la perspective est bien étroite pour quelqu'un qui veut voir de haut et de loin dans le domaine des idées. L'identité presque complète des partis sur les questions de douane et d'impôts embrume davantage le tableau. Il faut une perspicacité de partisan pour reconnaître une démarcation entre les groupes qui se disputent actuellement la possession du trésor public.

M. Mackenzie King a pourtant un style bien à lui. Sans tenir à l'indépendance immédiate du Canada, il n'est pas impérialiste au sens colonial du mot. Il n'a pas non plus, pour le comprendre et le seconder en temps utile, un grand nombre de lieutenants avertis et susceptibles de voir plus loin que Rideau Hall dans l'avenir. Orateur capable d'un bel essor, profondément érudit, humaniste des anciens jours, économiste capable de surprendre l'attention de Rockefeller, M. Mackenzie King est tenace comme tous ses ancêtres d'Ecosse; on lui trouverait en certaines occasions une vivacité latine, si l'on

ignorait qu'il eut pour aïeul maternel William-Lyon Mackenzie, le « rebelle » qui, en 1837, abattit le *Family Compact*. C'est un penseur agissant qui voudrait bien élargir sa sphère d'action, et pour qui la valeur n'a pas de race — on l'a vu dans certaines nominations importantes; pour qui, encore, le miroitement de Londres n'est pas aveuglant.

Peu à peu le président du Conseil privé, doublé du secrétaire d'état des affaires extérieures, a relâché les liens qui attachaient les décisions majeures de notre gouvernement aux sanctions de Downing Street. Ce geste logique l'a fait accuser de trahison envers l'Empire. Mais de quoi ne l'a-t-on pas accusé, depuis qu'il a cru bon de faire signer quelques traités canadiens par des Canadiens, au lieu de confier ce soin à des ambassadeurs britanniques! D'abord, on l'a tenu pour mesquin, sous prétexte qu'il ne chantait pas facilement; puis les mondains l'ont trouvé sauvage parce qu'il n'était pas constamment aux genoux des douairières intrigantes — Mackenzie King est célibataire; des illettrés, dont quelques-uns sont dans son entourage, l'ont traité de songe-creux parce qu'il voyait autre chose que des profits immenses dans les devoirs de l'industriel. Voilà bien des talents de société qui devraient conduire un homme politique à la déchéance. Seulement, Mackenzie King reste au pouvoir et se fait de jour en jour des recrues sérieuses. Héritier d'une situation économique effrayante où les dettes et les engagements de guerre se compliquaient des transactions ferroviaires du National-Canadien, il a, à la tête d'un parti en minorité, gouverné le pays à travers la crise, et même aujourd'hui, alors que sa majorité officielle est de deux voix aux Communes et que le Sénat lui

est visiblement hostile, il réussit à conserver l'appui de la Chambre en proportion de 147 à 37 (vote du 2 juin).

Sans doute, M. Mackenzie King n'a pas l'abord déli- rant; sachons-lui gré de n'être pas populacier. Nous avons eu des premiers ministres, déjà, qui ne savaient pas sourire, et dont le faciès de pompe funèbre découra- geait les meilleures vocations admiratives. M. King a le talent de mettre les gens à leur aise sans leur donner trop de corde, et pour qui sait atteindre la fibre intime—l'hon- nêteté pure et simple — la route est libre. Tel il était quand je l'ai connu sous-ministre du Travail, tel il est aujourd'hui, à peine âgé de quarante ans malgré son certificat de naissance (1874).

La carrière politique ne l'a pas gâté. Après avoir coudoyé de près les fonctionnaires qui travaillent (il y en a) alors qu'il était sous-ministre, il a voulu mettre lui- même la main à la besogne dirigeante. Sir Wilfrid Lau- rier le faisait élire en 1908 (Waterloo-Nord) et le nom- mait ministre l'année suivante. Sa loi sur les différends industriels a été copiée dans tous les pays. Il était en 1911 entraîné dans la vague de chauvinisme anti-récipro- citaire, et ne revenait aux Communes qu'en 1919 (Prince) et les réélections fédérales de 1921 (York-Nord) lui assu- raient une belle victoire. Il était depuis peu chef du parti libéral, et sir Wilfrid l'avait lui-même désigné à ces fonctions avant de mourir.

Entre temps la stupide loi électorale de 1917 avait laissé Mackenzie King sur le carreau, comme bien d'au- tres lutteurs qui méritaient un sort meilleur, et l'on avait cru devoir accuser l'ancien ministre de s'être embusqué; les Alliés ont fait bonnes funérailles à cette aménité, et

les services rendus par M. Mackenzie King pendant la guerre, avec l'aide des fondations Rockefeller, valaient peut-être mieux que les parades des porteurs de sabre salonnés à Ottawa ou à Londres.

En écrivant The Secret of Heroism et plus tard Industry and Humanity, le successeur de sir Wilfrid Laurier s'est placé devant l'opinion littéraire et philosophique. En constituant la refonte industrielle par la collaboration des établissements auxiliaires aux Etats-Unis, pendant la guerre, il a manifesté des talents qui ont fait évanouir la plupart des efficiency engineers de nos voisins. Enfin, depuis quatre ans à la tête du pays, il a réussi à ne pas froisser les principes majeurs de notre gouvernement. Supérieur au politicien, évidemment politique, se haussera-t-il jusqu'au niveau d'un homme d'état? et surtout au niveau que cela comporte pour l'avenir de notre pays?

S'il est réélu l'automne ou l'an prochain, il aura plus d'ampleur dans son jeu. Il faut donc attendre quelques années avant de pressentir ce que nos petits neveux pourront bien dire un jour, de M. Mackenzie King. Advenant la défaite, il sera permis de conclure que le premier ministre vaincu, faute de collaborateurs agressifs, n'a pas suffisamment dégagé de la gangue tarifaire les idées supérieures d'équilibre économique, et que pour cette raison il n'a pu lancer le pays ardemment à la conquête d'un progrès réel par l'émancipation rationnelle.

* * *

DANS LES PROVINCES MARITIMES

La Providence se joue des calculs des hommes; et elle marque son action par d'éclatants retours de justice. Elle venge, dans l'existence bénie des fils, l'honneur et la fortune outragés des ancêtres. Mgr L.-A. PAQUET. ¹

Ces pages ambitionnent, selon un mot de Mgr d'Hulst, « d'incliner le passé devant l'avenir ». Avant d'exposer le bilinguisme scolaire et de faire la somme des droits possédés et des avantages de la situation de fait, nous croyons très significatives quelques statistiques. On sait que la vie, là-bas, est obstinément généreuse. Le recensement fédéral de 1881 a révélé que le peuple acadien comptait alors 108,605 âmes sur un total de 870,696 habitants, soit 12.47 pour cent. Le dénombrement de 1921 a compté 189,701 Acadiens sur une population globale de 1,000,328, soit 18.96 pour cent. Des généalogistes prétendent qu'il y a plus d'Acadiens au Canada et aux Etats-Unis que dans les provinces de l'est. Depuis un demi-siècle, la progression démographique s'établit comme suit: ²

Années	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Ecosse	Ile du Prince-Edouard
1881	56,635	41,219	10,751
1891	61,767	29,838	11,847
1901	80,097	45,001	13,862
1911	98,611	51,746	13,117
1921	121,111	56,619	11,971*

¹ *Etudes et appréciations*, La revanche de l'histoire, p. 137.

² R. P. Alexis, capucin, *L'Eglise catholique au Canada*, p. 74.

* En cette province très peuplée relativement à sa superficie, la population diminue à cause du manque de terres disponibles.

Considère-t-on la nationalité des catholiques de la province ecclésiastique de Halifax, on constate que 51.87 pour cent sont d'origine française. Les Acadiens font nombre de 196,113 sur 378,025 catholiques d'origine irlandaise et écossaise.³

La législation de ces trois provinces ne reconnaît pas l'école française et confessionnelle. Mais devant d'irréductibles ténacités, l'Etat a toléré, peu à peu, une situation de fait plus accommodante, que l'on devine instable, voire précaire en certaines localités. Elle dépend souvent de la densité ou de la combativité du groupe moindre. Pour montrer la complexité de la question scolaire et l'immense mérite acquis par nos frères les Acadiens, nous intercalerons au cours de nos considérations trois tableaux indiquant la proportion de la population française dans chaque circonscription électorale fédérale.

AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'appel du sol ancestral dont les horizons voulaient rester français, retentit en l'âme des fils des déportés au début du XIXe siècle. Le retour des Acadiens fut la première condition de leur survie ethnique. Isolés dans une majorité saxonne, ils comprirent vite qu'autour des clochers ils devaient bâtir des écoles.⁴ Des prêtres, comme

³ R. P. Alexis, capucin, op. cit., p. 29.

Diocèses	Population		
	totale	catholique	française
Halifax (Mgr E.-J. McCarthy) . .	324,393	66,274	23,229
Antigonish (Mgr J. Morisson) . .	199,444	95,528	23,495
Charlottetown (Mgr L.-J. O'Leary)	95,742	45,908	18,393
Saint-Jean (Mgr E.-A. Leblanc) . .	250,429	70,401	39,005
Chatham (Mgr P.-A. Chiasson) . .	137,447	99,918	81,991

⁴ *Le Droit* (Ottawa), conférence de M. D.-T. Robichaud, 7 avril 1925.

l'abbé Lafrance et le Père Lefebvre, eurent la prévoyante audace de fonder des collèges. Vers 1847, une école d'entraînement pédagogique fut inaugurée sous les auspices de la législature. Notons que l'abolition de l'enseignement religieux ne fut rejetée que grâce aux protestants plus éclairés de Saint-Jean. La loi de 1858 ne soufflait mot de la langue française : les écoles acadiennes n'étaient que tolérées. On y avait bien des manuels français, mais le personnel enseignant faisait défaut. Le premier instituteur fut Auguste Renaud, Français émigré à la suite d'un naufrage, qui devait plus tard s'illustrer dans les débats scolaires aux Communes.

Le Nouveau-Brunswick se fédéra dès 1867. Cette union des quatre provinces canadiennes, conçue dans un esprit de justice et d'égalité, ouvrit une ère troublée dans l'histoire scolaire acadienne. La Charte de l'Amérique du Nord britannique, en faisant ressortir l'instruction publique à l'autorité provinciale, assurait aux minorités jouissant légalement en ces provinces d'écoles séparées le maintien de leurs privilèges et de leurs droits.⁵ Mais la législation n'était ni assez claire ni assez explicite. Son interprétation littérale et la mesquinerie politique empêchèrent la loi de protéger efficacement les catholiques français.

La loi provinciale de 1871 ferma brutalement⁶ les écoles à l'enseignement religieux. Tout emblème national fut proscrit des écoles acadiennes. La minorité lésée demanda le désaveu de la mesure parce que contraire aux droits consacrés par la constitution fédérale. Sir

⁵ L'article 93.

⁶ Mgr L.-A. Paquet, *Droit public de l'Eglise*, vol. 3, *L'Eglise et l'éducation*, p. 339.

John McDonald admit le bien-fondé des protestations, mais il ne reconnut pas au gouvernement d'Ottawa le pouvoir d'intervention. C'était affirmer que toute loi antérieure à la Confédération demeurerait intangible mais que l'autorité centrale ne pouvait rien contre les décisions provinciales. De cette interprétation sont nées les lois persécutrices de l'Ouest. Cartier fit-il meilleur accueil aux défenseurs de la minorité acadienne? Le 29 avril 1872, il déclara que « si des mesures ont été prises pour la protection des minorités dans Ontario et Québec, le Nouveau-Brunswick n'a pas été mis sur le même pied. » Le 28 mai suivant, la législature inculpée fut invitée de « faire disparaître toute cause de mécontentement. » Aux élections subséquentes à ces incidents, les comtés de Kent, Madawaska et Gloucester seuls élirent des oppositionistes. Le gouvernement oppresseur triomphait. En 1873, nouveau débat aux Communes et nouvelle dérobade. Un projet de désaveu ne fut pas adopté. On porta le litige au Conseil privé qui nia tout droit aux Acadiens. Cette décision consacrait l'iniquité.

L'élément français n'oublia point que les droits sont imprescriptibles. Contre l'injustice, il résista. Des prêtres payèrent de la geôle leur ferme attitude. A Caraquet, des troupes furent envoyées. Aux coups de feu succédèrent les procès. Cette violence au paroxysme lassa les entêtements et le gouvernement en vint aux concessions.

Voici comment la loi de 1871 établit au Nouveau-Brunswick le régime de la neutralité scolaire. A la langue française, elle n'attribue aucun statut officiel. Mais de fait, la loi donne plein pouvoir aux syndics d'engager des maîtres de leur choix. Dans les districts en majorité acadiens, pas de difficulté ; on engage une

institutrice ou un instituteur français. En sus, le Bureau de l'Education autorise, depuis 1905,⁷ une série de manuels français; le syllabaire, une série complète de livres de lecture, la grammaire au 1er, 2e et 3e grade, le dictionnaire, les exercices Larive et Fleury. Le manuel d'histoire du Canada est bilingue. Certaines écoles utilisent,⁸ dit-on, l'histoire du Père Bourgeois, c. s. c. Tous les autres livres sont anglais mais le maître se sert du français comme langue de communication. Le jeune Acadien aborde l'étude de l'anglais dès qu'il a étudié la phonétique et parcouru son syllabaire. On a coutume de consacrer une demi-journée à l'une et à l'autre langue.

Deux inspecteurs sur huit sont acadiens: M. J.-Flavien Doucet et M. Charles Hébert. Le district de ce dernier compte⁹ 213 écoles, dont 43 exclusivement anglaises, 151 exclusivement françaises et 19 mixtes qui ont cependant des maîtres acadiens; le territoire d'inspection de M. Doucet possède 340 écoles, dont 44 exclusivement anglaises, une vingtaine d'écoles mixtes où l'on enseigne le français et une douzaine d'écoles mixtes où l'on n'enseigne pas de français. Les autres 264 sont des écoles acadiennes bilingues. Les territoires scolaires des inspecteurs anglais comptent environ 25 écoles françaises.

Il existe, outre les écoles communes, plusieurs couvents. D'aucuns sont sous la juridiction du Bureau de l'Education; ils suivent alors le programme officiel.

⁷ Grâce à une recommandation du Congrès national des Acadiens.

⁸ Correspondance du 25 février.

⁹ Correspondance du 1er mai.

D'autres sont indépendants; ils organisent leurs études plus librement. Cependant, la plupart de ces derniers ont un cours à peu près identique à celui des maisons soumises à la loi, à cause de la préparation des divers brevets.

Si un compromis dispense de l'Ecole Normale les religieuses enseignantes, il n'en va pas ainsi pour les laïques. L'Etat contrôle la collation des brevets d'enseignement. Or, le défaut du système, c'est à l'Ecole Normale qu'il faut le chercher. Ici, pratiquement pas de français. Le principal est acadien mais le cours d'études anglais. Les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement, même si elles ont passé par les couvents acadiens, sont forcées de négliger leur français pour réussir plus vite. Il existe bien à Frédéricton un « département français »¹⁰ mais c'est un trompe-l'oeil. Il n'a été créé que pour faciliter la tâche aux élèves qui ne sont pas assez avancés en anglais pour suivre le cours régulier.

¹⁰ Extrait de l'examen de décembre 1924: *En français*, analyse grammaticale, formation du masculin et du pluriel de certains noms, conjugaison de quelques verbes et brèves questions de grammaire. *En anglais*, dessin, écriture, histoire naturelle, arithmétique, géographie, histoire.

Résumé des questions dans les différentes classes:

1ère classe — *En anglais*, géographie, histoire, géométrie, histoire naturelle, arithmétique, algèbre. *En français*, une brève traduction, un brin d'analyse, la conjugaison au présent de l'indicatif du verbe *venir* et *s'en aller*.

2ème classe — Même chose.

Grammar Class — Latin, grec, histoire romaine et grecque, physique, géométrie, chimie, trigonométrie, logique, algèbre, littérature, etc., tout en anglais.

En français, un examen de deux heures comportant traduction assez difficile de Molière, de Racine, etc., et quelques questions de grammaire.

Le Nouveau-Brunswick possède des « High Schools » qui ne valent rien pour les Acadiens. Ils sont destinés aux Anglais qui y essaient d'apprendre le français en y réussissant rarement. En revanche, la minorité acadienne est dotée de deux excellents collèges classiques : l'Université du Collège Saint-Joseph, dirigé par les Pères de Sainte-Croix, et le Collège du Sacré-Coeur, desservi par les Pères Eudistes. Ces deux institutions, dont la première a célébré les 16 et 17 juin le 60e anniversaire de sa fondation, donnent à environ six cents élèves¹¹ la formation classique ou commerciale. Toutes deux s'honorent d'avoir fourni à la minorité française les cadres de son élite. Dans le clergé, les professions libérales, la magistrature, la politique, le commerce et l'industrie, d'illustres anciens leur rendent témoignage. Ces collèges sont des arsenaux où se préparent aux luttes nationales les chefs qui obtiendront demain l'émancipation complète de leur race.

La minorité est représentée à la législature par huit députés, soit moins que le cinquième de la députation. M. Pierre Veniot, premier ministre, est, en même temps, ministre des travaux publics. M. Michaud, est ministre sans portefeuille. Les débats se font en anglais. On y entend rarement des discours français. Disons pourtant que le fait s'est produit, notamment le 28 avril 1916, alors que M. Dugal, député du Madawaska, parla dans sa langue. Le comté de Gloucester, où 85.43 pour cent des électeurs sont acadiens, délègue un anglais, le procureur général. Ainsi l'exige, sans doute, l'intérêt du parti..... La Constitution alloue dix sénateurs au Nou-

¹¹ *Canada ecclésiastique*, 1925, diocèses de Saint-Jean et de Chatham.

veau-Brunswick: la race acadienne en compte trois. Trois députés acadiens représentent la minorité aux Communes.

Voici comment est répartie la population acadienne: ¹²

Comtés	Population		Taux pour cent
	totale	acadienne	
Gloucester	38,684	33,051	85.43
Restigouche et Madawaska	42,977	32,972	79.
Kent	23,916	17,983	72.68
Westmoreland	53,387	20,866	39.08
Northumberland	33,985	8,264	24.31
Victoria et Carleton	33,900	3,405	10.04
Saint-Jean et Albert	69,093	2,491	3.60
York et Sunbury	38,421	1,080	2.81
Royal	32,078	733	2.28
Charlotte	21,435	366	1.70
<i>Population totale</i>		387,876.	
<i>Population acadienne</i>		121,111.	
<i>Taux pour cent</i>		31.22.	

La presse acadienne, ¹³ la Société Nationale l'Assomption ¹⁴ et ses filiales, les maisons d'enseignement secondaire, les couvents, tels sont les centres de vie française. Ce sont eux qui conditionnent le succès des initiatives d'un clergé actif sous la houlette de deux évêques acadiens. En cette province où l'immigration passe sans faire halte, la minorité, grâce aux victoires de ses berceaux, est appelée à jouir d'une situation politique et sociale prépondérante.

¹² *L'Évangéline*, de Moncton, 25 janvier 1925.

¹³ Seul le Nouveau-Brunswick a des journaux français: *Le Moniteur acadien*, *le Madawaska*, *l'Acadien*, *l'Évangéline*. Ce dernier a été fondé en Nouvelle-Écosse.

¹⁴ Le Comité « Langue et éducation » doit, après les élections provinciales, lancer une campagne en faveur de la révision du programme scolaire. Il réclamera plus large part au français et, dans les services d'état, plus équitable participation de la minorité acadienne.

EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Jadis plus compact que celui de l'Acadie continentale, le groupement français actuel de l'Acadie péninsulaire est moins considérable. A vrai dire, il n'existe pas un groupe, mais des groupes acadiens¹⁵ dispersés au milieu d'une majorité irlandaise et écossaise dans la proportion de 1 à 10.

<i>Comtés</i>	<i>Population</i>		<i>Taux pour cent</i>
	<i>totale</i>	<i>acadienne</i>	
Yarmouth et Clare	31,174	17,167	55.06
Inverness	23,808	5,166	21.69
Antigonish et Guysborough	27,098	4,179	15.42
Cap Breton sud et Richmond	76,362	10,413	13.63
Cumberland	41,191	3,975	9.64
Digby et Annapolis	28,965	2,234	7.71
Cap Breton nord et Victoria	31,325	2,082	6.64
Halifax	97,228	5,995	6.16
Pictou	40,851	1,555	3.81
Shelburne et Queens	23,435	769	3.24
King	23,723	390	1.64
Hants	19,739	211	1.06
Colchester	25,196	457	1.02
Lunenburg	33,742	2,026	
<i>Population totale</i>		523,837	
<i>Population acadienne</i>		56,619	
<i>Taux pour cent</i>		10.80	

Au sud-ouest de la province illustrée par le zèle apostolique de l'abbé Sigogne, et au Cap Breton où se dépensa l'abbé Giroir¹⁶ se trouvent les agglomérations les plus denses. La loi de la Nouvelle-Ecosse ne reconnaît que l'école neutre où chaque dénomination peut, après la classe, enseigner, pendant une demi-heure, la morale ou le catéchisme. Avant 1902, le français n'avait aucune

¹⁵ *L'Évangéline* du 5 février 1925.

¹⁶ Mémoires du Premier Congrès de la Langue française au Canada, *Apôtres et défenseurs de la langue française en Acadie*, R. P. Dagnaud, c. j. et m., p. 48.

part officielle dans les écoles acadiennes. Le bambin, qui ne savait que la langue apprise au foyer, ne recevait à l'école que des livres anglais et n'avait que des maîtres anglophones. Des uns et des autres il n'entendait rien. On imposa une série de *Bilingual Readers* mais sans succès. La législature se rendit compte qu'une telle méthode était infructueuse et, en 1902, elle nomma une commission royale qui se réunit à Halifax. Elle avait pour but d'aviser aux moyens de promouvoir l'instruction chez les Acadiens. Les huit enquêteurs, dont cinq étaient acadiens,¹⁷ firent au Conseil de l'instruction publique maintes propositions. Ils recommandèrent l'usage de la langue française comme langue d'enseignement, l'engagement de maîtres bilingues et l'emploi de livres exclusivement français jusqu'en 4e année.

Ces résolutions furent acceptées. C'était une victoire pour les Acadiens. Le gouvernement nomma un inspecteur pour les écoles françaises qu'il autorisa à se servir de manuels français. Que l'on remarque pourtant que l'arrêté du 18 avril 1902 instituait l'enquête « *for the purpose of investigating the best methods of teaching English in the French districts of the province.* » Les règlements des écoles acadiennes stipulent : « *But no language except English shall be imperative on any pupil.* » Ces restrictions sont la conséquence du principe que seule la langue anglaise a droit d'existence en la Nouvelle-Ecosse. On ne permet le français que comme moyen d'apprendre l'anglais.

L'utilité du français comme langue d'enseignement a été singulièrement diminuée en ces derniers temps. La

¹⁷ R. P. Dagnaud, MM. les abbés W.-M. LeBlanc, A.-E. Mombourquette, l'hon. A.-H. Comeau, J. Doucet, député.

minorité se croyait forte de l'adage pédagogique: du connu à l'inconnu. Voici qu'on a recours à la méthode Berlitz qui consiste à faire apprendre une langue inconnue, par cette langue même, au moyen d'objets connus de l'élève dans sa langue mais ignorés dans celle à laquelle on l'initie. Dès lors, l'utilité du français cesse pour l'éducateur aussitôt que l'enfant peut apprendre l'anglais par l'anglais.

Les écoles acadiennes bilingues¹⁸ ont pour l'anglais le programme officiel uniforme. Dans les classes inférieures jusqu'en 4e année, on utilise la grammaire Claude Augé et quatre livres de lecture. Les Acadiens, aux *High Schools*, suivent le même cours que les Anglais. L'inspecteur acadien¹⁹, d'abord chargé de surveiller l'enseignement du français en toute la province, vient de recevoir un district d'inspection²⁰. Ce changement fait dépendre nombre d'écoles acadiennes, pour la partie française du programme, des inspecteurs anglais. On compte 99 centres²¹ où fonctionnent des écoles bilingues: 31 dans Digby²²; 22 dans Yarmouth; 21 dans Rich-

¹⁸ *Journal of Education* (1924), p. 76 et passim.

¹⁹ M. L.-A. d'Entremont.

²⁰ Correspondance du 26 avril 1925.

²¹ *Annual Report of the Superintendent of Education* (1923), p. 111.

²² Voici l'appréciation d'un inspecteur anglais, M. C. Foster: « Twelve of the Village schools are situated in Clare, and are bi-lingual. Three of these, Belliveau's Cove, Meteghan and Comeauville, did superior work in all departments last year. Increasing interest in educational matters is shown yearly in these villages along St. Mary's Bay, and the money that is being spent for education speaks well for the progressiveness and the intelligence of the Acadian People. In addition to the public school work, done in this district, two other institutions are engaged in educational work of a high order. I refer to College Ste. Anne, at Church Point, and Sacred Heart Convent at Meteghan. », p. 79. *Rapport du Surintendant*.

mond; 15 dans Inverness-nord; 5 dans Guysboro; 4 dans Antigonish; 1 au Cap Breton. Le personnel se compose de 127 institutrices et de 25 instituteurs qui, pour la plupart, sortent de l'École normale de Truro.

Le meilleur espoir de la langue française en Nouvelle-Ecosse réside dans le collège classique de la Pointe de l'Eglise — fondé en 1890 — et dans les couvents * que fréquentent au-delà de sept cents élèves. Il faut noter pourtant que l'anglais est seul admis aux examens publics pour l'obtention des diplômes d'enseignement. Cette clause oblige les couvents à attacher une très grande importance à l'anglais. La province possède trois communautés enseignantes: les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, les Soeurs de la Charité et les Filles de Jésus. Les Filles de Jésus ont un couvent à Chéticamp et un autre à Arichat. Les Soeurs de la Charité tiennent un couvent au Hâvre-à-Boucher.²³ En tout trois couvents dans les centres acadiens du diocèse d'Antigonish où l'on compte quatorze paroisses et quatre missions françaises. Ces mêmes religieuses dirigent des maisons d'éducation à la Pointe-de-l'Eglise, à Weteghan, à Wedgeport, à Eelbrook, à Pubnico-ouest, « paroisses²⁴ du diocèse de Halifax toutes françaises et où les Soeurs enseignantes, quoiqu'en majorité acadiennes, n'ont reçu qu'une formation anglaise ».

L'éparpillement de la minorité, les activités des Oran-

* *Le Canada français*, sept. 1923, *Nos couvents acadiens*, par l'abbé Mombourquette.

²³ En cette paroisse exclusivement française, les religieuses n'enseignent que l'anglais (correspondance du 17 mai 1925).

²⁴ Correspondance du 20 avril 1925..

gistes auxquels s'allient les Irlandais, au parlement provincial, l'attitude du clergé allogène²⁵, voilà autant de facteurs qui compliquent la situation française de cette province. Les églises dont le curé n'est pas acadien ne font pas à la langue française l'honneur de la chaire et du confessionnal. Les évêques refusent à la minorité la traduction de leurs mandements; ils refusent d'insérer dans les décrets du synode que la prédication se doit faire dans la langue populaire. Les prêtres acadiens sont dispersés.²⁶ Des abbés de langue anglaise dirigent des paroisses acadiennes, tandis que des prêtres français sont vicaires dans des paroisses anglaises.....

Que de luttes à faire! Cependant, il n'est pas permis d'être pessimiste quand une minorité a l'âme résistante comme un vieil estoc.

A L'ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

Les premiers colons²⁷ de l'ancienne île Saint-Jean datent de 1720. L'établissement acadien s'est enrichi vers 1755 de nombreuses familles échappées à la déportation de Grand'Pré. La tyrannie les y poursuit. Après la prise de Louisbourg, en 1758, une escadre anglaise vient saccager les habitations et déporter les habitants. Wolfe, chargé de cette sale besogne, écrit à Amherst : « Vos ordres ont été exécutés, 30 septembre 1758. Nous

²⁵ Emile Lauvrière, *la Tragédie d'un peuple*, vol. II, ch. En Nouvelle-Ecosse.

²⁶ Les curés acadiens dans Guysboro ont, depuis leur installation, amélioré la situation bilingue (lettre du 17 mai).

²⁷ Conférence de M. Henri Blanchard, professeur au Collège Prince de Galles, Charlottetown, au congrès des Instituteurs de l'Île, à Miscouche, en 1920.

avons fait beaucoup de mal et répandu la terreur des armes de Sa Majesté Britannique dans toute l'étendue du Golfe, mais nous n'avons rien ajouté à leur gloire. » Des 5,000 habitants de 1758, il ne restait que 30 familles en 1765. Ce sont ces parias que Dieu a multipliés comme les enfants d'Abraham.²⁸

Comtés	Population		Taux pour cent
	totale	acadienne	
Prince	31,520	7,910	25.25
Queens	36,650	2,659	7.27
Kings	20,445	1,402	6.85
<i>Population totale</i>		88,615	
<i>Population acadienne</i>		11,971	
<i>Taux pour cent</i>		13.50	

En 1870, il n'y avait, dans l'Ile, que quatre ou cinq instituteurs acadiens d'une formation française imparfaite. Devenue province fédérale en 1874, l'Ile du Prince-Edouard abolit par la loi de 1877²⁹ le système d'éducation jusque-là en vigueur, lequel, d'après M. Chauveau³⁰, permettait aux catholiques, non en vertu de la législation mais par tolérance, d'avoir çà et là des écoles confessionnelles subventionnées. La mesure de 1877 ignorait même l'existence d'un élément français. Les divers groupes acadiens surent heureusement élire des leurs pour commissaires d'écoles. Ces derniers, depuis 1891, ont imposé des livres français. En 1892, le gouvernement nomma pour l'enseignement bilingue un inspecteur acadien qui, depuis 1911, surveille aussi l'enseignement des matières anglaises. Les écoles acadiennes sont au nombre de 44 (contre 434 écoles anglaises), dont 32

²⁸ *L'Évangéline* du 5 février 1925.

²⁹ Article de J.-H. Blanchard, p. 129, *Le Petit Canadien* (mai 1918), de Montréal.

³⁰ *L'Instruction publique au Canada*, p. 209.

primaires et 12 graduées. Environ 1,650 bambins les fréquentent. La première année, on ne leur apprend que le français, ou les autres matières en français. A partir de la 2e année, on consacre l'avant-midi au français et l'après-midi à l'anglais. Les enfants peuvent lire le français mais ils l'écrivent avec peine. Leur langage est contaminé par les anglicismes. L'efficacité de telles écoles est pourtant si grande que, là où elles n'existent pas, on ne parle plus français.

Le personnel enseignant se compose de 40 institutrices et de 12 instituteurs environ. Ce nombre n'est point suffisant; il y a dans les écoles acadiennes sept ou huit maîtres ou maîtresses de langue anglaise. A l'Ecole Normale, en 1920-21, on ne trouvait que deux Acadiens et quatre Acadiennes, alors que leur nombre eût dû être de quarante. Il importe de mentionner l'Association des Instituteurs qui, chaque année, tient des congrès pédagogiques dans une des sept paroisses acadiennes. Le bien qu'accomplissent ces conventions auxquelles participe le clergé est incalculable.

La minorité possède trois couvents que dirigent à Tignish, Miscouche et Rustico les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Les paroisses acadiennes³¹ sont les suivantes: Tignish, Palmer Road, Saint-Antoine de Bloomfield, Saint-Jacques d'Egmont Bay, Mont-Carmel, Miscouche et Rustico. Seule la paroisse Mont-Carmel est exclusivement acadienne. Les autres contiennent un certain nombre de familles anglaises. Tignish possède la plus forte

³¹ Pour le bilinguisme à l'Eglise, correspondance du 3 mai 1925.

proportion irlandaise, $\frac{3}{8}$ au moins. L'élément anglais compte pour $\frac{1}{4}$ à peu près à Palmer Road. Ailleurs, cette proportion décroît. Cinq de ces paroisses sont desservies par des curés acadiens. La prédication s'y fait en bonne partie en langue française mais on y prêche aussi en anglais, excepté à Mont-Carmel. Tignish et Miscouche sont desservies, celle-là par un curé écossais avec vicaire irlandais, celle-ci par un curé irlandais. A Tignish, on prêche en français mais pas à Miscouche.

Les paroisses de Rollo Bay, de Souris, de Saint-Charles, de Charlottetown, de Hope River, de Summerside et de Wellington comptent un élément acadien plus ou moins considérable. La prédication ne s'y fait qu'en anglais, la langue du curé. Les acadiens forment $\frac{3}{8}$ de la population de Rollo Bay, mais la langue française n'y est plus parlée du tout par les enfants, qui l'abandonnent peu à peu à Charlottetown où les Acadiens font nombre de 800 sur une population catholique de 5,000. La langue française s'est réfugiée aux foyers dans les paroisses de Souris et de Saint-Charles. A Summerside, la population est acadienne au $\frac{5}{8}$ mais la langue maternelle se meurt.

Si l'on examine le rôle politique et social de la minorité française, on constate qu'il n'est pas en rapport avec son importance numérique. La minorité n'a que deux médecins, assez âgés (qu'aucun étudiant en médecine ne se prépare à remplacer); deux avocats, un juge et un étudiant en droit. Trois jeunes Acadiens, ces dernières années, sont devenus agronomes.

A la législature, il se trouve deux Acadiens sur trente députés. L'un est ministre sans portefeuille et le second siège du côté de l'opposition. A Ottawa, aucun représentant sur les huit auxquels l'Ile a droit: quatre dépu-

tés et quatre sénateurs. La minorité insulaire a eu un Acadien au sénat jusqu'en 1896 alors qu'on le remplaça par un libéral anglais. Un siège sénatorial est vacant. Mais on ne se presse pas en haut lieu pour faire droit aux justes réclamations des Acadiens.³²

Ils n'ont pas leur juste part dans les services d'état. Au provincial, sur 65 emplois donnant \$75,000 de salaires, les Acadiens en détiennent 5 avec rémunération totale de \$6,000. Ils devraient avoir 9 emplois procurant \$10,000. Au fédéral, sur 150 emplois faisant gagner \$300,000, les Acadiens en ont 6 rapportant aux titulaires \$18,000. De ce montant, les appointements de M. le juge Arsenault prélèvent \$6,000. Formant $\frac{1}{4}$ de la population, la minorité devrait occuper 21 postes et toucher \$42,000. Les Chemins de fer emploient 600 citoyens et leur paient \$900,000. Les Acadiens sont au nombre de 10 et gagnent \$13,000, au lieu de 85 emplois qu'ils devraient remplir leur faisant gagner \$125,000.

Au diocèse de Charlottetown sont rattachées les Iles de la Madeleine³³ qui, au point de vue civil, administratif et éducationnel, dépendent du Québec. Ces îles ont une population acadienne de 6,500 sur 7,000 habitants. Elles possèdent quatre paroisses et deux missions confiées à des prêtres acadiens dont deux sont natifs des

³² Aux requêtes de toutes les sections de la Société de l'Assomption, aux activités des Instituteurs de l'Ile, nous souhaitons prompt succès, puisque le sénat est une institution qui doit protéger les minorités trop éparses pour élire des députés.

³³ Depuis au-delà d'un demi-siècle, le manque de terres disponibles oblige des familles acadiennes à émigrer. Des Madelinots ont fondé des paroisses prospères à la Pointe-aux-Esquimaux, sur la Côte-Nord, à la vallée de la Matépédia, au Lac Saint-Jean, où la paroisse du curé Lapointe compte 700 familles acadiennes. Boston et Montréal possèdent plusieurs familles issues des Iles du golfe.

Iles mêmes et les deux autres de l'Ile-du-Prince-Edouard. Les Madelinots se flattent d'avoir deux académies : l'une dans la paroisse Saint-Pierre de l'Etang-du-Nord, tenue par des prêtres séculiers acadiens, l'autre au Hâvre-aux-Maisons, sous la direction de la Congrégation de Notre-Dame. Ces admirables religieuses s'y dévouent depuis un demi-siècle. Leur dévouement fructifie. Les institutrices qui enseignent dans les vingt-six écoles élémentaires, sortent toutes de leur pensionnat que l'on appelle, là-bas, « notre Ecole Normale ». Depuis sa fondation, cette maison a formé quarante-cinq religieuses et, depuis six ans, la direction du couvent a été confiée à une religieuse née dans cette paroisse.

Aux Iles, on pratique le bilinguisme scolaire en donnant une part primordiale à la langue française. Espérons que, dans l'intérêt même de son développement intellectuel et religieux, cette portion de notre province se verra bientôt rattachée au diocèse de Gaspé dont elle dépend naturellement.

* * *

Rameau de Saint-Père ³⁴ avait recommandé aux Acadiens de se grouper dans la patrie commune, de s'attacher à la culture du sol, de s'unir dans une société nationale, de fonder des journaux qui feraient l'union des esprits, de demander l'aide fraternelle de la province majeure de Québec, et, par-dessus tout, de construire des écoles. ³⁵ C'est par l'exécution de ce programme, que

³⁴ *La France aux Colonies*, 1ère p., ch. V et VII.

³⁵ « La jeunesse française et catholique du Nouveau-Brunswick s'y trouve sur le même pied à peu près que la jeunesse anglaise et protestante, dit le sénateur Pascal Poirier; et tous les groupes importants d'Acadiens sont désormais pourvus d'écoles publiques. »

l'Acadie s'est imposée. Emile Lauvrière³⁶ n'énonce pas d'autres directives: l'émancipation complète des Acadiens se fera par leur résistance à l'émigration qui décime les petits peuples et par la formation d'une élite qui imprimera à la masse l'élan sauveur. Pour la former, cette élite, nos frères ne négligent rien.³⁷

Le fatalisme historique nous répugne. Nous croyons à une Providence infiniment sage qui mène les peuples, en respectant la libre action de leurs volontés. Les nationalités ne meurent que si elles contrecarrent les éternels desseins d'en-haut, obstinées dans l'oubli de leur mission. Elles réussissent à secouer les tutelles les plus rigoureuses si elles utilisent, dans la continuité de leur vouloir-vivre, les leçons du passé où l'instinct de conservation ethnique puise son inéluctable énergie. Avec espoir observons l'ardeur qui, à l'heure actuelle, soulève le peuple acadien. Elle présage le jour où tous les groupements d'Amérique exulteront d'allégresse en chantant, avec la minorité acadienne, un *Ave Maris Stella*, triomphal.

Hermas BASTIEN.

³⁶ Op. cit., volume II. *Les trois fléaux*.

³⁷ Mentionnons le fonds formé par une cotisation spéciale de ses membres que la Société de l'Assomption met à la disposition des jeunes Acadiens bien doués qui désirent poursuivre leurs études, la Société Saint-Thomas d'Aquin à l'Île-du-Prince-Edouard qui fait instruire une dizaine de jeunes gens, les activités du comité France-Acadie pour des bourses d'étude en Europe, et enfin les bourses accordées par la plupart de nos petits séminaires du Québec, sans oublier la générosité des religieux dirigeant les trois collèges classiques acadiens.

NOS MARTYRS

Depuis longtemps nous souhaitions posséder des saints de notre race ou de notre pays. Ainsi le voulaient les fiertés de notre foi et le désir de nous savoir là-haut des protecteurs fraternels. Notre voeu est exaucé. Le 21 juin, Rome aura donné au Canada français tout un groupe de bienheureux. Et ces saints, Isaac Jogues, Jean de Bréboeuf, Gabriel Lalemant, Antoine Daniel, Noël Chabanel, Charles Garnier, René Goupil et Jean de la Lande, prennent place parmi les plus nobles qui soient : les martyrs.

Dieu soit béni ! Ce 21 juin 1925, mettons-le sous le signe des grands jours, comme une date des plus fécondes.

* * *

Un historien positiviste ne verrait en cette page du passé, que des faits lamentables et les soulignements noirs des défaites. Qu'était-ce que ce 18 octobre 1646 et le coup de hache audacieux d'Ossernenon ? Qu'était-ce encore que les féroces hécatombes de 1648 et de 1649 où disparaissait l'Huronie ? La mort d'Isaac Jogues c'est la mort de la paix, paix laborieuse et fuyante et pour laquelle les autorités de la Nouvelle-France viennent de descendre jusqu'aux extrêmes limites de la dignité. L'ambassadeur chargé de la confirmer, le Père Jogues, est le survivant d'un premier martyr que l'on rejette ainsi dans le risque de la mort. Peine perdue. Pour toute réponse une hache iroquoise a tranchée la tête de l'ambassadeur français. Sur toute la colonie et sur tout

le pays, c'était donc le retour du cauchemar de sang, l'entêtement de l'ennemi dans son plan arrêté depuis 1643 : exténuer les Français par des alertes continuelles, couper toute communication entre les forts de Richelieu, de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, ruiner le commerce des Européens avec les peuples d'en haut, isoler les Hurons pour les détruire. Plan très net, diaboliquement germé dans le cerveau de ces barbares et pour lequel ils tiennent en campagne dix colonnes volantes depuis le pays des Hurons jusqu'aux Trois-Rivières.

Les événements funèbres de 1648 et de 1649 annonçaient l'implacable exécution du dessein iroquois. Là-bas, sur les bords des lacs Huron, Erié et Michigan, des Français au tempérament de héros, apôtres doublés d'explorateurs, préparent des chemins à la civilisation. Après bien des tâtonnements, c'est enfin l'effort méthodique et hardi. Les missionnaires sont en train de fouiller minutieusement le pays inconnu. Puissants dompteurs d'hommes, ce sont des peuples, des races que l'une après l'autre, leur parole subjugué. Les pionniers français se sont particulièrement attachés à la nation huronne, nation nombreuse et puissante, qui occupe aux bords de son lac, un vrai poste stratégique. A mi-chemin entre l'Outaouais et le Saint-Laurent, riveraine de la mer douce qui mène au lac Supérieur et au Michigan, race de commerçants qui entreposent les pelleteries de tous les peuples voisins, se pouvait-il meilleur allié? Quelle avance des Français sur leurs concurrents et quel avenir pour l'oeuvre des missions si une puissante colonie catholique avait pu s'implanter au carrefour des grandes routes continentales! Lors de son voyage en ces régions, Champlain avait aperçu l'importance de ce poste avancé

vers l'Ouest et, de toute son âme, il avait souhaité y prendre pied.

Mais une bourrasque de haine et de sang survient. Villages alliés, postes de l'avance française, tout est rasé de fond en comble. Le coup a été soudain et brutal. Les pires instincts de la bête humaine s'y sont débridés. Où florissait hier la puissante nation huronne, ne restent plus que des cabanes et des palissades fumantes, pendant qu'au milieu des décombres, gisent affreusement mutilés, les cadavres des martyrs. Moins de trois jours ont suffi pour consommer cette ruine. Et, vraiment, il y a quelque chose d'eschylien dans l'infortune de ce peuple pourchassé par un impitoyable destin, n'ayant plus où se cacher ni même vivre sur l'étendue du continent. Les causes surnaturelles de l'histoire échappent à la perception humaine. Mais l'on se rappelle que ce peuple, l'un des premiers visités par les Robes noires, a été dur de coeur et d'oreilles. Et ainsi la catastrophe ajoute à son horreur, en prenant figure de châtiment.

Tel était en 1649, l'aboutissement du plus grand effort d'évangélisation que l'on eût encore tenté. Et cet échec venait s'ajouter à tant d'autres qui semblaient marquer l'impuissance des Français à rien fonder de stable dans le Nouveau-Monde.

* * *

Serait-ce que le rêve de Champlain et celui des missionnaires vont s'effondrer dans cette grande ruine? Non pas. Dieu est là qui reparaît comme l'éclaircie dans l'orage. Le châtiment s'est révélé efficace et le sang des

martyrs va prouver son immortelle fécondité. « Jamais nous n'avons recueilli de si grands fruits de nos travaux », écrit le Père Ragueneau ; « jamais la foi n'a poussé de si profondes racines dans les coeurs ;L'année dernière nous avons baptisé plus de trois mille sauvages. » Et le religieux écrit ces lignes, le 13 mars 1650, moins d'un an après le martyre du dernier apôtre. Les chrétiens fugitifs, dispersés par toutes les nations des lacs, y portent avec eux les premières notions de la foi, préparant ainsi la voie aux missionnaires de demain. Et par là se vérifie une fois de plus le vieil adage chrétien ainsi traduit par Louis Veillot : « Partout où les bourreaux enfouissent le corps d'un martyr, ils sèment une église. »

Autre phénomène non moins admirable : les survivants parmi les missionnaires trouvent à redoubler l'élan de leur foi. C'est même alors, pour les grandes âmes, une heure d'exaltation héroïque. Dès le lendemain du martyre d'Isaac Jogues, martyr bientôt suivi de sanglantes randonnées iroquoises, le supérieur des Jésuites écrit avec une belle vaillance : « Il ne faut pas s'imaginer qu'à la rage des Iroquois et la perte de plusieurs chrétiens et de plusieurs catéchumènes soient capables d'évacuer le mystère de la croix de Jésus-Christ n'y d'arrêter l'efficacité de son sang. Nous mourrons, nous serons massacrés, passe. Le lit ne fait pas toujours la plus belle mort. Je ne vois icy personne baisser la tête..... » En son monastère, une religieuse a lu la première page du martyrologe canadien et Marie de l'Incarnation écrit : « Pour moi, je vous le dis franchement, je n'ai peur de rien, et quoique je sois la plus misérable du monde, je suis prête et me sens la disposition d'aller aux extrémi-

tés de la terre, quelques barbares qu'elles soient, si l'on veut m'y envoyer..... »

Visiblement le sang des martyrs agit, mais aussi la beauté morale de leur offrande. Ces Jésuites sont morts grandement, mais après avoir vécu de même façon. Jean de Bréboeuf nous a tracé le tableau de cette vie, en fixant un jour, pour les aspirants missionnaires en Nouvelle-France, les divers points d'un examen moral. Il n'en veut d'appelés que « par une vocation spéciale et bien forte..... gens morts et à soy et au monde, hommes véritablement apostoliques qui ne cherchent que Dieu et le salut des âmes, qui aiment d'amour la Croix et la mortification, qui ne s'épargnent point, qui désirent plus la conversion d'un sauvage que l'empire de toute l'Europe, qui aient des coeurs de Dieu et tout remplis de Dieu..... » Telle devait être la trempe de l'âme exigée par la rudesse de la vie.

L'on sut bientôt, du reste, que presque tous ces martyrs avaient eu la prévision très nette de leur mort; ce qui ne les avait pas empêchés de la désirer d'un élan surhumain. Un manuscrit du Père Gabriel Lalemant, trouvé après sa mort, contenait cette prière à Dieu : « Puisque je suis prêt à être flagellé, brûlez, retranchez ici-bas, afin de pardonner pendant l'éternité. » Dès 1639, le Père de Bréboeuf a fait le voeu sublime que voici : « Je fais voeu de ne jamais manquer la grâce du martyre, si, dans votre miséricorde, ô mon Dieu, vous l'offrez à votre indigne serviteur..... Si les occasions de mourir pour vous se présentent, je ne les éviterai pas; et lorsque le coup de mort me sera donné, je l'accepterai d'un coeur triomphant. » Quoi de plus beau dans l'histoire héroïque de l'Eglise!

Ces élévations d'âmes, nous le voyons par les relations du temps et en particulier par les lettres de la Mère de l'Incarnation, nos ancêtres ne les ont pas ignorées. Se pouvait-il que, pour eux, le profit n'en fût pas grand? Premières pousses d'une jeune race, quel ne sera pas le bouillonnement intérieur lorsque l'atmosphère où s'alimentent les sèves nouvelles est, à ce point, chargée d'héroïsme? D'autant que le geste des confesseurs de la foi, outre sa fécondité divine, possède aussi, comme tous les spectacles de beauté morale, son efficacité naturelle, une puissance d'excitation. Et qui pourrait dire sur les 2,000 âmes à peine qui vivent alors en Nouvelle-France, la vertu de cet idéal? Le spectacle du vieil univers recouvrant à la fin du monde une seconde et éternelle jeunesse, ne dépassera ni en grandeur, ni en beauté, selon Bossuet, la simple rénovation spirituelle d'une âme humaine. Quelle ne dut pas être, pour ces croyants du dix-septième siècle, habiles à voir et à comprendre les choses éternelles, non plus le spectacle de quelques âmes régénérées, mais l'ascension de tant d'âmes de héros vers la plus haute beauté! Croyons-en notre histoire: si bientôt la petite colonie française va se hausser à une telle élévation; s'il est entré dans nos origines de si rares et de si solides vertus, c'est beaucoup pour les événements qui se sont passés ici de 1646 à 1649; c'est que parmi les chefs de ce petit peuple, il y eut des martyrs.

* * *

Qui empêche cet héroïsme d'agir encore au milieu de nous? Qui empêche cette histoire, redevenue vivante, d'agiter de nouveau le fond moral de la race et d'ébranler les âmes?

Ce ne doit pas être pour rien que ces béatifications nous arrivent en 1925, que la vieille Huronie, portion de notre pays, va devenir une terre insigne de pèlerinage. M. l'abbé Philippe Perrier écrivait récemment : « Rien n'arrive par hasard, dans le monde, puisque tout a été prévu dans le plan divin. Les canonisations n'échappent pas à cette loi générale. Elles viennent dans l'Eglise à l'heure opportune pour donner au monde de grandes et salutaires leçons. » Or, il se trouve que Dieu dresse devant nous les statues de nos martyrs, à l'heure précise où le Canada français se jette, d'un nouvel élan, vers les missions étrangères. Quel serait le dessein d'en haut ? Serait-ce pour rappeler à notre peuple, avant que s'attiédisse sa foi, les titres antiques de sa mission ? Serions-nous prédestinés à quelque gloire douloureuse, et les fils et les filles du Canada français dispersés dans les pays infidèles, auraient-ils besoin de savoir à quelle sublimité se doivent tendre leurs courages ?

Cette leçon de force chrétienne, en aurions-nous besoin tout d'abord pour être apôtres chez-nous, dans notre propre pays ? Sans doute conviendrait-il, qu'après avoir évangélisé les populations lointaines, notre race ne se perdît pas elle-même. D'ailleurs, quel sort ferons-nous à notre vocation si, pour garder vives chez nous les sources de l'apostolat, nous n'avons vraiment qu'une volonté héroïque : celle de ne rien faire ? Lorsque, depuis vingt ans, nous avons toléré qu'une presse indigne dévoyât intelligences et moeurs ; lorsque nous avons laissé une poignée d'étrangers, écumeurs de bouges et de petits théâtres, saboter le meilleur de notre avoir moral, avons-nous encore le droit de n'être pas inquiets ?

Dès le lendemain de la mort du Père Jogues et malgré les misères de son temps, Marie de l'Incarnation poussait ce cri de grande foi : « N'est-il pas vrai que nous avons un martyr dans le ciel et un puissant avocat auprès de Dieu ? » Des martyrs et des avocats, l'Eglise nous rappelle opportunément que là-haut nous en possédons plus d'un. Ces hommes qui, un jour, ont porté dans leur cerveau le souci de notre avenir, qui sont morts pour que notre berceau fût béni, ont sûrement gardé avec notre pays des attaches vivantes. Puisse-t-on nous en souvenir et leur demander un peu de courage !

Lionel GROULX, ptre.

EN EUROPE. — Un des écrivains français les plus clairvoyants, M. Henry Bidou, écrit dans le *Figaro* :

« On a commencé en 1919 une reconstruction intégrale du monde. Mais la Russie a résisté au goût des constructeurs. Les Etats-Unis, qui forment un monde complet, sont restés à l'écart. L'Allemagne a été introduite de force dans le cadre nouveau, mais elle cherche à l'abattre. La Hongrie, la Bulgarie, sont prêtes à l'imiter. Quant aux hommes d'Etat alliés, ils sont comme les ingénieurs des ponts et chaussées pendant une crue. Ils regardent les digues et ils se demandent s'il vaut mieux opposer un obstacle au courant, ou lui offrir un trop plein. »

Pour l'instant, le plus clair de l'oeuvre, wilsonienne, revue et perfectionnée par les compagnies de pétrole et les consortiums financiers, anglo-yanko-judaïques, c'est le relèvement économique et militaire de l'Allemagne, la ruine économique presque certaine de la France, l'ouverture de la Belgique à une nouvelle invasion et de la Pologne à un nouveau partage.

Il y a chez-nous des gens qui trouvent que l'Angleterre a travaillé pour la paix. Ils ne sont pas difficiles.

(De *La Rente.*)

LE MUSÉE NATIONAL

David Ross McCord

L'Université McGill a bien de la chance : elle possède à elle seule plus de musées que le reste de la ville. Le dernier en date est celui qui porte le nom pompeux de *Musée National*, David Ross McCord. Le juge McCord, octogénaire bien connu des anciens Montréalais, avait accumulé maintes reliques historiques, dans sa maison à colonnes du chemin de la Côte-des-Neiges. Quand il sentit peser le poids des années, il légua sa collection à son Université, et celle-ci lui consacra l'ancienne maison Joseph, à l'angle ouest de son terrain, rue Sherbrooke. On peut y pénétrer tous les après-midis, et la visite en est presque aussi intéressante que celle du château de Ramezay.

Je partagerais volontiers l'ensemble en plusieurs groupes : les documents relatifs au régime français, ceux qui ont trait à la conquête anglaise, et ceux de l'ère Victorienne ; en second lieu, les reliques du vieux Québec, du vieux Montréal, de Niagara et de l'Ouest ; enfin, la collection d'images, d'instruments et de costumes indiens.

On a beau savoir que M. McCord était un chercheur plein de flair, on reste étonné des précieuses archives qu'il a su faire entrer chez lui. Pièces signées de noms royaux ou cardinalices, signatures de gouverneurs et de généraux, d'hommes d'Etat ou de littérateurs, rien n'y manque. Le conservateur du musée a très proprement et très lisiblement étiqueté chacune de ces pièces, de sorte que le visiteur n'a pas à se fatiguer pour déchif-

frer des écritures illisibles et savoir de qui et de quoi il s'agit.

En collectionneur avisé, M. McCord avait su découvrir, dans sa jeunesse, un peintre d'un certain talent, nommé Bunnett, dont il se fit accompagner au cours de ses pèlerinages historiques, et qui peignait pour lui des panneaux reproduisant l'état des lieux, il y a près de trois quarts de siècle. La plupart de ces peintures sont du plus vif intérêt. Le curieux d'histoire et l'étudiant y trouveront tous les sites essentiels de l'épopée canadienne: Québec et Montréal, sous toutes leurs faces, depuis trois siècles, les Trois-Rivières et le Saint-Maurice, le fort Frédérick, le fort Carillon-Ticondéroga, le fort de l'île aux Noix, la Présentation-Ogdensburg, Niagara, etc. D'autres peintres contribuent à cet ensemble. Plusieurs albums des aquarelles de Heriot l'enrichissent et quelques-unes de Bouchette, entr'autres celle qui représente le saut Montmorency, une pure merveille.....

Le visiteur artiste sera surpris, — et ravi en même temps, — d'apercevoir dans une petite pièce du premier étage, un tableau du peintre canadien de Beaujours (le premier, dit-on, qui ait eu du talent), deux beaux pastels de Dulongpré, une scène d'hiver de Kreighorf, des dessins de Paul Peel et d'Henri Julien.

L'Eglise catholique et les sectes protestantes ont aussi leur part dans ce trésor. M. McCord a réuni maints documents précieux pour l'histoire du protestantisme au pays. Quoique non-catholique, il a toujours entretenu les meilleures relations du monde avec les Sulpiciens, ses voisins à la Côte des Neiges, et c'est sans doute, grâce à leur amitié, qu'il a pu se procurer le confessionnal de M. François Picquet, fondateur d'Og-

densburg, de même que la belle croix en fer battu qui couronnait autrefois l'église de Bon-Secours.

Nous ne dirons rien de la pièce du bas consacré à l'ethnologie indienne. M. McCord avait été fait chef *Abénaquis* et s'était toujours intéressé à la nation qui l'avait adopté..... Il a accumulé sur elle et les peaux-rouges en général tout un arsenal de renseignements, sans doute très précieux pour les spécialistes.

Comment ne pas louer le geste désintéressé de cet amateur qui, après avoir dépensé des sommes considérables à s'entourer des souvenirs du passé, les cède généreusement à une institution d'enseignement, afin qu'ils soient utiles dans l'avenir à ses concitoyens? C'est une leçon que nos Canadiens français auraient grand profit à suivre. Ceux d'entre eux qui *collectionnent*, ne devraient pas attendre que, après leur mort, leurs fils, en dispersant les objets soigneusement étiquetés par eux, les rendent inutiles à tout le monde. Quel malheur que le soin de tant d'années se résolve en une affaire de gros sous! Sachons travailler nous aussi pour la collectivité.

Louis DELIGNY.

JEUNESSE ET FOLIES, par l'abbé F.-A. Baillargé.

Voici une brochure d'une lecture très facile que les mères de famille feront bien de faire lire à leurs jeunes filles émancipées ou en voie de s'émanciper. L'on sait toutes les angoisses que ces jeunes personnes occasionnent depuis quelques années, sinon toujours à leurs familles, du moins à tous les gens respectables. M. l'abbé Baillargé, en de courtes leçons et point du tout rébarbatives, rappellent les vierges folles au sens chrétien et au bon sens tout court.

LA PROPRIÉTÉ

(5e Session des Semaines Sociales.)

LA GASPÉSIE AU SOLEIL

par Antoine Bernard, c.s.v.

Malgré la vieillesse du monde, on se croirait de nos jours aux âges primitifs, où les hommes mal policés se partageaient et se disputaient le sol pour la première fois. Les frontières qui séparent les nations, cadre élargi et principale sauvegarde de la propriété privée, ne constituent qu'une barrière fragile contre les empiètements et les rivalités réciproques, comme les bouleversements de la dernière guerre en fournissent la preuve; les possessions territoriales d'un peuple ne vont pas sans exciter la convoitise des peuples voisins et donnent lieu, aujourd'hui non moins qu'hier, à des contestations sanglantes.

Mais, comme si ces occasions de litiges ne suffisaient pas, on a vu surgir des frontières d'un autre ordre au sein même de chaque nation: la haine entre classes sociales, entre riches et pauvres, entre propriétaires et prolétaires, creuse tous les jours un abîme plus profond entre ces deux portions de l'humanité, sans tenir compte des anciennes limites territoriales fixées par les variétés ethniques. Par suite des découvertes scientifiques qui ont supprimé les distances sur notre globe, les ouvriers se tendent la main d'une patrie à l'autre, et proclament la fraternité universelle qui doit abolir le seul ennemi qu'ils connaissent: le capitalisme.

Les historiens futurs verront sans doute dans le socialisme, dans le communisme, le fait primordial des temps actuels; il y a là une doctrine qui prend corps jusque chez les peuples les mieux ordonnés en apparence. Encore que ces prétentions ne soient pas nouvelles et que l'histoire nous en offre de constants exemples, la fusion des races qui ne se compénétraient pas jadis, fait pressentir une conjuration plus formidable que jamais, englobant tous ceux qui se disent les déshérités de la fortune. Quelles lois traditionnalistes et conservatrices pourront opposer une digue à cette poussée de plus en plus violente? Le décalogue lui-même, avec son précepte « Tu ne déroberas point », a perdu toute valeur aux yeux des apôtres du bonheur terrestre: à les entendre, c'est une imposture créée de toutes pièces par les heureux de la terre, pour en imposer à la crédulité naïve des pauvres travailleurs.

Les classes possédantes ont ri d'abord des quelques théoriciens qui faisaient le procès de la propriété et du capital: en écoutant ces billevesées, ils haussaient les épaules et retournaient tranquillement à leurs banques et à leurs affaires; ils traitaient d'illuminés les pontifes du nouvel évangile. Mais, à la faveur de ce scepticisme fortement dosé de paresse et de lâcheté, l'école révolutionnaire a groupé assez d'adeptes pour entreprendre une propagande qui a déjà fomenté les pires perturbations économiques, sur les divers points du monde civilisé.

Ce sont bien deux armées qui se dressent face à face: les défenseurs du code de la propriété, mal organisés, voient monter à l'assaut de leurs maisons et de leurs biens les légions compactes des ouvriers disciplinés et

convaincus. Que faire ? Répondre aux assaillants à coups de fusil ou de canon ? Cette riposte exaspère l'ennemi sans l'anéantir et retarde l'invasion sans la conjurer définitivement. Pactiser avec l'adversaire, employer des moyens dilatoires, lui jeter en pâture quelques lambeaux de concessions ? C'est là aiguïser des appétits satisfaits pour un court instant. Parle-moi, faire une trêve, essayer de s'entendre, telle est la solution que proposent les plus sages ; mais ils se heurtent à de grosses objections.

L'ouvrier, si l'on en croit le patron, est un être sans conscience, réfractaire à tout raisonnement, buveur, dépensier, et partant mauvais époux, déplorable père de famille. Le patron, si vous écoutez l'ouvrier, est un tyran sans entrailles, un exploiteur, considérant ses employés comme un vil instrument de production, comme un capital humain, comme un mécanisme inférieur aux machines industrielles. Et le malheur veut qu'il y ait beaucoup de vrai dans ces réciproques objurgations. Il est aussi difficile de réconcilier de pareils antagonistes que de mettre la paix dans un mauvais ménage, les torts étant généralement des deux côtés.

Pourtant l'Eglise, à qui rien ne semble impossible dans le domaine moral, a entrepris de se jeter dans la mêlée, non sans quelques hésitations aux tout premiers débuts. Ce n'est certes pas qu'elle veuille prendre parti pour les riches, comme on l'en accuse un peu partout ; mais elle s'interpose entre les deux camps, esquissant le geste sublime de la femme antique qui voulait arrêter une lutte fratricide entre ses fils, et elle montre à tous les siens le giron sacré où ils ont pris naissance par le

baptême : la charité est le premier et le dernier mot des questions sociales.

* * *

Voilà, semble-t-il, à quoi se réduit en substance le copieux volume qui reproduit les travaux de la 5ème Session des Semaines sociales du Canada, tenue à Sherbrooke en 1924 ; ce volume a été publié, comme ses devanciers, par l'*Action Française*. Les conférenciers ne sacrifient aucun principe. Au salarié, ils démontrent que le droit de propriété est intangible : les abus que l'on invoque contre la propriété, proclament-ils, ne sauraient légitimer sa suppression, car à ce compte, il faudrait supprimer toutes les institutions humaines dont aucune n'est parfaite. Au capitaliste, ils rappellent les lois de la justice et de la charité : l'ouvrier doit pouvoir élever honorablement sa famille ; pour faire échec à l'égoïsme et à la rapacité des accapareurs d'argent, les sociologues chrétiens organisent des syndicats qui rappellent les anciennes corporations, et qui, loin d'être révolutionnaires, sont en tout conformes aux directives venues de Rome depuis Léon XIII.

Ce serait, en effet, une plaisanterie de mauvais goût que de prêcher uniquement aux travailleurs mal rétribués une silencieuse résignation : s'il doit toujours y avoir des pauvres, il faut néanmoins s'efforcer d'en diminuer le nombre ; la santé générale du corps social ne peut que gagner à ce rétablissement d'équilibre entre les divers éléments qui le composent. En résumé, tout travail mérite un salaire, tout salaire provient du travail. La Semaine sociale de Sherbrooke appelle même de ses vœux le jour où des caisses de compensation per-

mettront de proportionner les ressources du travailleur au nombre de ses enfants, sans obérer pour cela le budget courant des chefs d'entreprises; l'idée fait son chemin et l'on ne voit pas pourquoi elle ne serait pas réalisée.

Sur ces graves sujets viennent se greffer d'autres questions qui ont été traitées avec une maîtrise incontestable : rôle de l'Etat dans le maintien de la propriété, importance de l'épargne, bonne tenue du foyer (question confiée à une conférencière, comme il convenait.) La désertion des campagnes a été analysée dans ses causes profondes : il est reconnu que les doléances des agriculteurs ne sont pas toujours sans motifs, et qu'il convient d'apprendre aux terriens à rendre plus scientifiques leurs méthodes de travail et à s'associer entre eux comme les ouvriers des villes. Enfin, le Canada doit viser à l'indépendance économique s'il ne veut pas être dévoré par les voisins.

Il eût été opportun d'ajouter dans la thèse générale, à l'adresse des niveleurs de fortunes, que la Propriété est un mot vide de sens si elle n'est pas exploitée ; or les entreprises d'Etat travaillent à perte, à peu d'exceptions près, en sorte que la socialisation des biens enlève à ces biens mêmes toute valeur. La Propriété devient un fantôme insaisissable dès qu'on porte sur elle une main sacrilège ; l'expérience faite en Russie devrait suffire à prouver, semble-t-il, que le capital ne se laisse pas violenter impunément.

On le voit, le compte-rendu d'un pareil ouvrage nous change des chroniques littéraires qui paraissent d'habitude en cette place, dans la Revue d'*Action Française* ;

mais il n'est pas mauvais que l'art se mette au service du bien chaque fois que l'occasion s'en présente :

« Honte à qui peut chanter, pendant que Rome brûle ! »

Les conférenciers de Sherbrooke se sont penchés sur les misères sociales et le livre qui reproduit leurs discours est d'un style si ferme, si précis, qu'il ne faut pas regretter cette inspiration d'ordre pratique ; tout en ne cultivant pas ici « l'Art pour l'Art », ils n'en ont pas moins produit une oeuvre littéraire d'une haute tenue.

* * *

Presque au même moment, comme pour relier le présent au passé, paraissait un livre d'histoire dû à la plume du Clerc de Saint-Viateur, Antoine Bernard, diplômé de l'Université Catholique de Paris. Ce livre porte en lettres rouges un beau titre : « La Gaspésie au Soleil ». Vu la nature du sujet, on pourrait craindre à première vue que l'auteur, au cours de son travail préparatoire qui a dû être assez long, n'ait rivalisé sans le savoir avec Emile Lauvrière, le savant et pathétique historien de l'Acadie. Par bonheur, il n'en est rien : *La Tragédie d'un Peuple* est mentionnée dans la Bibliographie de *La Gaspésie au Soleil*, et, par surcroît, la Préface nous apprend que les deux historiens se sont connus à Paris. Le livre a donc des chances de nous donner des aperçus nouveaux.

A vrai dire, « la Gaspésie attend encore son Hérodote ». Ses origines n'ont été étudiées jusqu'ici ni en France ni au Canada. Le R. F. Antoine Bernard déclare que les écoles gaspésiennes ne possèdent aucun manuel capable de faire connaître aux enfants de cette

région les malheurs et les exploits de leurs aïeux ; il se demande plaisamment ce qu'un citadin de Montréal, même lettré, pourrait bien dire sur la race qui habite les environs de Rimouski. Il a voulu, lui, attirer l'attention des érudits sur ce coin ignoré, et son livre n'a pour but que d'amorcer les recherches de demain ; ce n'est donc qu'une ébauche, mais l'ébauche paraît magnifique à quiconque prend la peine de parcourir ces 332 pages grand format, imprimées avec goût et entremêlées de planches du plus bel effet. Pour ne pas faillir aux promesses du titre, il y a de la lumière, il y a du « soleil » jusque dans la présentation matérielle de l'ouvrage.

Mais il y a plus et mieux dans les faits et les idées que révèle le texte. La première partie, intitulée trop vaguement « La Gaspésie dans son milieu », nous montre la Gaspésie physique ; les deux autres parties sont consacrées à l'histoire de ce pays, depuis l'époque primitive jusqu'aux temps modernes. Des aperçus géographiques et géologiques par quoi s'ouvre le livre, il n'y a rien à dire sinon que c'est de la science avec sa terminologie technique, à l'usage des spécialistes. La grande masse des lecteurs s'arrêtera plus volontiers à la description de la Gaspésie pittoresque, large tableau, riche de mouvement et de coloris ; en ces pages, le géographe, le géologue a fait place à l'artiste au courant de son métier. Gaspésien de naissance, le R. F. Antoine Bernard nous transcrit les impressions qu'il avait fixées déjà sur le papier, lors d'un voyage dans sa petite patrie :

« Je l'ai revue après cinq ans d'absence, la grande mer..... L'aube se levait, une aube rose et fraîche comme une lèvre qui sourit..... Je l'ai revue à la vesprée, à l'heure exquise où tremble, comme une goutte d'or, la

première étoile. Le bruit cadencé de nos rames se mariait à la rumeur lointaine du village apaisé..... Là-bas, à l'horizon, la lune émergeant des flots ouvrait sur la plaine mouvante une avenue pailletée de reflets onduleux. Debout à l'avant du bateau, je me penchai vers l'onde transparente, et à l'instant j'eus quinze ans..... Comme des ombres fugitives, mille visions d'enfance défilèrent dans mes souvenirs. Ah ! que l'on voit clair et loin dans les paysages du passé, par un beau soir de juillet, sur une mer limpide !..... »

N'y a-t-il pas dans ce passage quelque chose du Lac de Lamartine, versification mise à part ? Les Romantiques n'ont jamais mieux, selon une expression à la mode, « communié à la nature ».

Après ces suaves confidences, nous entrons décidément dans le domaine de l'histoire : la découverte du pays par Jacques-Cartier qui vint y planter la croix, quelques détails sur les moeurs des sauvages, la période de l'occupation française, le régime anglais et le martyr acadien qui refoula en Gaspésie quelques familles de ces proscrits persécutés par Lawrence, la ténacité indomptable de ces malheureux qui ont voulu malgré tout garder une âme française, la conquête progressive de la liberté, l'ère de l'indépendance, et enfin tout un chapitre sur le folklore gaspésien, telles sont les étapes que l'on parcourt avec ce guide qui connaît parfaitement les moindres sentiers de son pays, leurs mystérieuses légendes et leur tragique histoire.

La sûreté de plume de l'écrivain ne se dément pas un instant, depuis la Préface jusqu'à la Conclusion.. C'est un bon et beau livre, canadien de fond, français de forme,

un des modèles de la littérature locale qui doit se développer sur les bords du Saint-Laurent. L'ouvrage, écrit à Paris sous forme de thèse, remanié ici avant de paraître à Montréal, peut faire bonne figure dans la première comme dans la seconde ville française, des deux côtés l'océan. L'Institut de France dispose de nombreux prix pour les ouvrages comme celui-là; l'auteur ne sera pas téméraire en s'inscrivant pour l'un des prochains concours.

* * *

Puisqu'une partie de cet article intéresse les Clercs de Saint-Viateur, on peut dès maintenant annoncer un autre livre paru en dernière heure, et écrit également par un de leurs religieux, le R. F. M.-José Marsile; c'est un poème assez considérable, en trois chants, intitulé *Les Laurentiades*, sans doute en souvenir des *Lusiades* de Camoëns, car le poète canadien chante les péripéties d'un voyage, comme l'avait fait le poète portugais; mais il est lui-même le héros de son livre, et il annonce qu'il s'est inspiré surtout du pèlerinage de *Childe Harold* par Lord Byron. Fixé depuis longtemps aux Etats-Unis, le bon Frère est loin d'avoir oublié sa langue maternelle et son pays natal; il suppose donc qu'il revient, sur ses vieux jours, respirer l'air des Laurentides, d'où le nom de *Laurentiades* donné à son oeuvre. Cette odyssee en imagination lui est un prétexte à décrire les rivages de l'Acadie et les régions de Québec et de Montréal.

Nous aurons sans doute occasion d'insister davantage sur la personnalité de l'écrivain et sur la valeur de son poème; il serait prématuré de porter un jugement avant l'étude approfondie de l'ouvrage. Constatons simplement, à la vue de ces publications qui se succèdent

si rapidement au Canada, la plantureuse vitalité d'une littérature qui date d'hier et qui veut faire sa place parmi toutes les oeuvres de langue française. On vient de voir, une fois de plus, que cette jeune nation compte dès à présent des talents assez mûrs pour s'imposer à l'admiration de la métropole. C'est de bon augure pour les âges à venir.

Abbé F. CHARBONNIER.

Avant de mettre cet article sous presse, nous recevons encore un livre que vient de publier M. l'abbé Emile Dubois, professeur de rhétorique à Sainte-Thérèse. C'est l'histoire de l'*Alma Mater* depuis sa fondation jusqu'à nos jours. L'ouvrage paraît à propos, puisque les fêtes du centenaire vont être célébrées dans le courant de juin. En attendant de faire le compte-rendu de cet important volume, dont le texte et les gravures débordent de précieux souvenirs, il est permis de dire qu'il se recommande à tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, à cette magnifique Institution, pépinière de prêtres distingués, voire d'évêques, et d'illustres citoyens du Canada. F. C.

DOLLARD

Chaque année, le cercle des amis de Dollard s'agrandit. Des myriades de petites roses sont emportées par un vent magique à travers tout le pays et vont se poser sur les boutonniers de nos compatriotes de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre. C'est devenu la mode du 24 mai. VIVE DOLLARD!

La tâche du chroniqueur de la fête de Dollard va

s'alourdissant. De partout la poste apporte aux bureaux de *l'Action Française* des rapports sur la célébration de cet anniversaire mémorable. Aujourd'hui, dans tous les coins de la province de Québec, on célèbre ce héros de la Nouvelle-France. Les collèges et les couvents font leur large part et la jeunesse qui y vit accepte allègrement cette leçon de patriotisme. Sermons, discours, conférences, travaux littéraires, cantates, grands spectacles en plein air, salles combles, enthousiasme dans tous les cœurs, voilà ce qu'écrivent nos amis.

Mais dépouillons le courrier et extrayons-en quelques notes que nos lecteurs liront sans doute avec intérêt. Commençons par nos amis de Boston, car Dollard a passé la frontière et a servi de thème cette année aux orateurs du cercle des étudiants franco-américains réunis à l'occasion de leur troisième banquet annuel. Plus de cent cinquante convives étaient présents. Un buste de Dollard, don de l'abbé Lionel Groulx, directeur de *l'Action Française*, était placé sur la table d'honneur. Tous portaient la rose symbolique et comme on le pense bien, l'entrain ne manqua pas. Un journal de Manchester, *L'Avenir*, consacre quatre colonnes au récit de cette manifestation : discours de M. Roland Meunier, de l'université de Boston, vice-président du cercle, qui rappelle aux convives le but du banquet : « Honorer la mémoire des Spartiates de la Nouvelle-France » ; allocution du Père de Mangeleere, s. j., chapelain du cercle, qui remémore le sacrifice des martyrs de 1660 et exhorte les jeunes Franco-Américains à prendre Dollard comme modèle de dévouement à sa race, à sa langue et à sa patrie ; éloquentes paroles de M. Eugène Jalbert, avocat, invitant la jeunesse universitaire à être fière de sa langue et de sa foi

et à se souvenir que l'exploit de Dollard est l'un des *gesta Dei per francos*.

A Edmonton, la jeunesse d'Alberta a choisi le vingt-quatre mai pour inaugurer les activités du cercle Dollard, récemment fondé dans le but de former le rempart dont on a tant besoin là-bas. « Pourquoi fêter Dollard ? », s'écria M. E. Verreau, président du cercle et albertain de naissance. — « Pour assurer la survivance de notre langue et de notre foi : pour empêcher les « Brisebois » de s'appeler « Brokenwood », les « Chartier », de se transformer en « Carman ».

Et le Père Simard ajoute : « Afin que partout au pays le Français et l'Anglais soient sur le même pied, comme le veut l'esprit de l'acte confédératif de 1867 ; afin que M. Stevens, ancien ministre dans le cabinet Meighen, n'aille plus répéter que les Japonais ont autant de droits que nous d'exiger l'enseignement de leur langue ; afin que M. Crossland, membre de la commission scolaire catholique d'Edmonton, n'ait plus l'audace d'affirmer que les gens de langue française sont des étrangers en Alberta ! »

Et une foule compacte applaudit ces paroles pendant que les choeurs entonnent : « Reviens Dollard ».

De Saint-Boniface, l'abbé Antoine D'Eschambault nous écrit que les organisateurs de la fête de Dollard sont assez satisfaits mais comptent mieux faire en 1926. Il est bien modeste ou bien difficile notre ami Manitobain. *La Liberté* de Winnipeg, dans six colonnes de journal, nous rapporte en détail l'exécution d'un programme de trois jours, commencé le vendredi, 22 mai, par une cérémonie religieuse à la cathédrale. En présence de Mgr Beliveau, archevêque de Saint-Boniface, l'abbé Primeau

prononça un éloquent panégyrique de Dollard des Ormeaux et de ses seize compagnons. Pour le soir, séance en plein air et le lendemain, samedi, fête champêtre, séance de gymnastique, chants patriotiques, cinéma et amusements de toutes sortes. Le dimanche, 24, messe pontificale et sermon par le Père Vézina; et, le soir, conférence par l'abbé Lee, suivi de la Veillée des Armes, à la cathédrale. En résumé, selon le rapport de *La Liberté*, nulle part Dollard n'a été plus dignement fêté. L'Archevêque de Saint-Boniface a voulu payer de sa personne et de ses paroles. Les jeunes se souviendront longtemps de ses vibrantes exhortations à imiter Dollard, modèle de renoncement.

A l'Université d'Ottawa, 500 étudiants portent le 24 mai, la rose de Dollard. « C'est vous dire, nous écrivons, que nos jeunes sont dans le mouvement ».

* * *

Rentrons maintenant dans la vieille province de Québec, et voyons si la mère n'est pas en train de se laisser dépasser par ses fils éloignés.

A Valleyfield, le *Colombien* consacre, comme l'an passé, un numéro spécial à la fête.

Notre-Dame-du-Lac a innové. Dans l'après-midi, le grand spectacle « Gloire à Dollard » fut joué en plein air par deux cents personnages costumés devant une foule de trois mille personnes, et le soir conférence par le docteur Dubé, suivie d'une pièce historique donnée devant une salle archicomble. — « Belle et grande démonstration, nous écrit le docteur Dubé; si Dollard n'est pas content là-haut!..... » — Eh! bien, Docteur, qu'il le dise, n'est-ce pas? Soyez sûr que vos amis de *l'Action Française* le sont rudement.

A Saint-Romuald d'Etchemin, ce fut une cérémonie impressionnante qui, suivant l'expression de notre correspondant, l'abbé Pelchat, dans sa lettre écrite au lendemain d'un jour de fierté, a rendu meilleure l'âme de notre chère jeunesse. « Nous devons, ajoute notre correspondant, à l'initiative féconde de *l'Action Française*, de pouvoir enseigner à nos jeunes de vivante manière ce que jadis nous apprenions dans la demi-page d'un manuel. Combien meilleure est la façon présente de dégager sur le théâtre d'une fête nationale les hautes leçons d'un geste sauveur. »

La Supérieure de la maison de la Providence, à Saint-Ursule, se hâte de nous communiquer au lendemain de la fête de Dollard le succès des bambins dont elle a la charge et qui par leurs chants et leurs petits discours, ont su faire une heureuse et salubre impression dans le cœur des papas et des mamans qui assistaient au nombre de plus de trois cents à une grande séance consacrée à Dollard.

Le Canadien, journal publié à Thetford-les-Mines, avait dès le vingt mai sonné le clairon et invité toute la population à célébrer de façon éloquente l'anniversaire de la grande épopée du Long-Sault. L'appel fut entendu. L'abbé Pierre Gravel nous écrit : « Ce fut, dit-il, un succès sans précédent. » Grand concours de peuple, dévoilement du buste du héros, puis, le soir, panégyrique de Dollard et discours qui empoignent les auditeurs.

Au Juvénat de Sainte-Anne-de-Beaupré ce fut une grande journée. Tous portaient la rose de Dollard. Il y eut Veillée d'Armes, dévoilement d'un buste, des chants patriotiques et des déclamations par les petits, et, par les grands, des commentaires furent lus sur l'ouvrage ré-

cent de Mgr Pâquet et du chanoine Chartier : « Le bréviaire du patriote canadien-français ».

Nos amis du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière surent faire leur devoir, suivant leur habitude. Deux élèves finissants, MM. C.-A. Gamache et Léo Hudon, prononcèrent les discours de fonds ; l'un avait pour titre : « Pourquoi devons-nous être patriotes ? », et l'autre : « Comment devons-nous être patriotes ». — Puis ce fut la présentation d'un grand buste de Dollard par le cercle Mailloux et pour couronner la fête on fit « l'appel des Braves », cérémonie militaire toujours fort émouvante que ponctua le son du canon.

Il nous faudrait plus d'espace que celui dont nous disposons pour relater toutes les manifestations dont Dollard vient d'être l'objet. Nous avons voulu souligner surtout les initiatives nouvelles et les donner en exemple à ceux de nos amis qui voudront en 1926 joindre leurs efforts à ceux de la petite phalange qui, il y cinq ou six ans, faisait le premier pèlerinage au Long-Sault.

Carillon, comme les années dernières, reçut la visite des directeurs de l'*Action Française* qui allèrent déposer une couronne au pied du monument du héros. Il n'y eut pas d'autre manifestation ; mais nous avons l'espoir d'avoir amorcé une magnifique célébration pour l'année prochaine.

Québec et Montréal occupent cette fois le premier plan. La vieille capitale doit à sa jeunesse étudiante le brillant succès qui couronna les deux journées consacrées à commémorer l'exploit du Long-Sault. La terrasse se prêtait admirablement à une grande ovation populaire, après le discours de M. C.-J. Magnan et du docteur Jules Vallée. L'Église de Saint-Malo fut le théâ-

tre de la partie religieuse du programme. Mgr Bouffard reçut dans son église, brillamment pavoisée, la garde Dollard accompagnée de plusieurs autres milices indépendantes, dont les uniformes et les drapeaux donnèrent à la fête une belle allure militaire.

A Montréal, l'Association de la Jeunesse Catholique a fait sienne la fête de Dollard, et le succès remporté au Parc Lafontaine a réjoui tous les amis de la cause. Evolutions militaires par les cadets en face du monument au son des fanfares ; discours par le délégué du Conseil de ville, M. J.-E. Sansregret, par celui de la Société Saint-Jean-Baptiste, M. Aldéric Blain, ainsi que par MM. Lortie, Massé et Dupuis, et enfin l'un des mieux goûtés : celui du brillant orateur qu'est le chanoine Coubé.

Ce fut une belle page d'histoire que résuma l'éloquent prédicateur. Qu'il nous soit permis de terminer en citant ses derniers mots que soulignèrent les bravos de l'assistance :

« L'âme de Dollard, s'écrie le chanoine Coubé, revit dans vos coeurs et vos poitrines lorsqu'il y a une grande cause à défendre, car le Canadien veut rester catholique comme Dollard ! Votre langue comme votre religion est sortie victorieuse de tous les sarcasmes et de toutes les calomnies ; le Canadien veut parler français comme Dollard ! Votre race a été aussi victorieuse, grâce à la vaillance de vos mères qui n'ont jamais tremblé devant les charges augustes de la maternité. Vous allez toujours de l'avant ! Quand une race a des jeunes gens comme Dollard, des jeunes filles comme Madeleine de Verchères, des martyrs comme les Jogues et les Brébeuf, des pères comme vos pères, des mères comme vos

mères, quand elle a une telle épopée, elle est immortelle ! Elle a une place plus belle, plus brillante encore au soleil de l'avenir ! »

Emile BRUCHESI.

Montréal, juin 1925.

LES LIVRES

À TRAVERS LES VENTS, par Robert Choquette, (2e prix de poésie à la *Revue des Poètes*, de France, 142 pp.

Nous reparlerons ici de cette oeuvre d'un jeune poète qui vient d'obtenir, pour son coup d'essai, une assez jolie couronne. Aujourd'hui, nous voulons seulement féliciter M. Choquette pour sa courageuse préface. Voici un jeune homme qui prend parti et dont l'oeuvre vient prouver que le poète ou l'artiste qui reste de sa race ne se condamne pas forcément à une forme d'art inférieure. M. Choquette écrit :

« Nous sommes un petit peuple naissant, avec des manques comme tous les autres sans doute, mais très attaché à la terre natale, très robuste et très croyant. Qu'un poète aît assez de génie pour s'assimiler les vastes beautés du Nord, qu'il ait l'âme de son peuple imprimée sur ses poumons, et qu'il chante ; il n'en faut guère plus pour que l'art canadien soit une réalité. »

« Mais voici : Nous avons grandi parmi la nature la plus virile, la plus âpre, la plus poétiquement sauvage que porte la terre ; nos plaines, nos lacs, nos fleuves, nos forêts donnent le vertige aux imaginations européennes ; nous sentons remuer dans nos corps la vigueur d'une race pleine de sève et vierge et neuve comme nos sapins verts ; et voici qu'au lieu de chanter à pleins poumons des hymnes d'amour et d'enthousiasme, voici que nous apportons au peuple des petites soies fines ou des barres de métal poli. Des minauderies, le peuple n'en veut pas. C'est son propre coeur qu'il demande qu'on lui raconte, dans un langage qui soit beau mais simple, et qui respire la saine poésie de la terre natale, non l'atelier. On entend dire tous les jours : « Des vers ? Notre peuple ne lit pas de vers ». Je crois bien, avec ce qu'on lui sert depuis qu'il est au monde. »

« Nous sommes plongés jusqu'aux tempes dans le Symbolisme de la décadence; l'art des décadents, c'est l'art d'une race épuisée, « fin de siècle », tellement raffinée qu'elle en a perdu sa force créatrice. Mais ce n'est pas la poésie d'une race qui se lève dans l'adolescence. Cet art-là est radicalement opposé à notre âge. On m'objectera: vous parlez comme si nos poètes avaient la trempe d'un Byron ou d'un Châteaubriand. A cela je réponds: ce n'est pas tant la qualité des oeuvres de nos poètes qu'il importe que nous ayons aujourd'hui, c'est l'orientation. Un enfant en croissance ne se soutient pas avec des pâtisseries; et si nous voulons muscler excellemment l'esprit de notre jeune race, il ne faut pas la nourrir avec des oeuvres morbides et sans moëlle. »

NOS PUBLICATIONS.

Notre maison d'édition, on le sait par l'expérience des années passées, ne connaît point de vacances. Plusieurs oeuvres nouvelles verront donc le jour, pendant les mois d'été, pour être lancées au début de septembre. Nos lecteurs sont donc priés de suivre nos affiches.

La trop grande abondance de matière nous contraint de renvoyer à notre livraison de juillet l'article que Louis Deligny a bien voulu consacrer au « Bréviaire du patriote canadien-français ». En attendant, l'on aura lu la note élogieuse que le *Canada français* vient d'accorder à notre dernière publication. « On ne pouvait choisir meilleur titre, écrit-on, puisque ce sermon, surtout commenté pour les jeunes, est vraiment un *bréviaire*, c'est-à-dire le livre où chaque jour notre jeunesse ira chercher les règles directrices de son patriotisme. »

GLORIEUX ANNIVERSAIRES.

Plusieurs de nos maisons d'éducation ont célébré, en ces derniers temps, de notables anniversaires. Il y a eu particulièrement, le soixante-quinzième anniversaire de fondation des RR. Soeurs de Sainte-Anne, celui du Collège Bourget et le centenaire du Séminaire de Sainte-Thérèse. Leurs anciens élèves et les autorités ont fait à ces trois institutions de superbes fêtes. C'était un hommage de justice. Nous ne savons s'il est rien dans notre histoire qui vaille la fécondité de nos maisons d'enseignement.

Fondée en 1850, à Vaudreuil, par quelques pauvres jeunes filles, la Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne compte actuellement plus de 3,000 Soeurs et plus de cent novices postulantes; elle dirige 75 établissements, enseigne à plus de 27,600 élèves.

Dans le dernier « Echo de Bourget », le Supérieur du Collège a tenté une exploration de ce qu'il appelle, le « champ » de la maison, étendue du territoire où furent recrutés les élèves. Les statistiques ne couvrent que la période de 1884-1925. Mais quel rayonnement que celui de ce foyer d'éducation! Oeuvre admirable dont la bienfaisance s'est prolongée jusque dans l'Ontario français et qui donne au Collège Bourget, figure de bastion de l'ouest.

Une prochaine étude de la Revue sur « Le Séminaire de Sainte-Thérèse », par l'abbé Emile Dubois, nous fournira l'occasion d'exposer l'oeuvre de cette autre institution. L'on sait pourtant qu'elle appartient au groupe de maisons d'enseignement fondées par d'humbles curés de paroisses, dans un geste de protestation contre les anglicisateurs et les éteignoirs. Au commencement du dix-neuvième siècle, notre ancienne classe dirigeante, la classe seigneuriale, achevait d'abdiquer, moitié par sa faute et moitié par l'absence d'enseignement secondaire et supérieur. Le clergé lui-même se recrutait péniblement et, par le nombre, demeurait inférieur à sa tâche. Allions-nous subir complètement la décapitation sociale? Ne serions-nous avant peu d'années qu'un peuple de laboureurs, de serfs et de domestiques, facile à brimer et à dompter? C'est alors que nos fondateurs de collèges intervinrent et la grandeur de leur oeuvre se démontre par son opportunité.

Ces hommes ont bien fait leur devoir. Faisons-nous le nôtre aussi bien? C'est une nouvelle classe dirigeante qu'ils voulaient fonder pour remplacer l'ancienne. Une classe dirigeante, cela implique, si nous ne faisons erreur, des qualités intellectuelles et morales d'ordre supérieur, qualités sans lesquelles toute direction n'est qu'une usurpation et toute élite qu'une fumisterie. Pouvons-nous dire, à l'heure actuelle, à mesure que nous montons dans nos classes sociales, que montent aussi le souci de la vérité, le sens moral, le sens national, la conscience pour tout dire? Il y a là matière à un troublant examen de conscience.

TABLE DES MATIÈRES

JANVIER

	PAGE
<i>Œuvres de défense: Mot d'ordre—L'ACTION FRANÇAISE.....</i>	3
<i>Le bilinguisme avant 1867—Abbé Lionel GROULX.....</i>	4
<i>M. Thomas Chapais—* * *.....</i>	24
<i>Un essayiste: M. l'abbé O. Maurault—Henri D'ARLES.....</i>	28
<i>Le foyer et l'art—Hermas BASTIEN.....</i>	36
<i>La semaine des écrivains catholiques—Jean BRUCHESI.....</i>	44
<i>Parlons mieux—Hermas BASTIEN.....</i>	50
<i>Les livres — * * *.....</i>	53
<i>Notes diverses — * * *.....</i>	57
<i>La vie de l'Action française—Jacques BRASSIER.....</i>	61

FÉVRIER

<i>Pour fêter le 24 juin: Mot d'ordre—L'ACTION FRANÇAISE.....</i>	65
<i>Le bilinguisme fédéral, aspect juridique—Antonio PERRAULT... ..</i>	66
<i>M. le docteur Jules Dorion, directeur de l'Action catholique—*** ..</i>	95
<i>Notre Maître le passé, de l'abbé Lionel Groulx—Abbé F. CHAR-</i> <i>BONNIER</i>	100
<i>Les origines religieuses du Canada, par Georges Goyau—Hermas</i> <i>BASTIEN</i>	110
<i>En marge de la bonne entente—Emile BRUCHESI.....</i>	119
<i>Livres et revues — * * *.....</i>	121
<i>La vie de l'Action française—Jacques BRASSIER.....</i>	125

MARS

<i>Pour la défense de la ville: Mot d'ordre—L'ACTION FRANÇAISE..</i>	129
<i>Le bilinguisme dans les services fédéraux—Charles GAUTIER... ..</i>	130
<i>M. Guy Vanier—* * *.....</i>	146
<i>Louis Fréchette—Duc de BAUFFREMONT.....</i>	149
<i>La mégère inapprivoisée—Henri D'ARLES.....</i>	154
<i>Histoire de Nicolet, par l'abbé Jos.-Elz. Bellemare—François</i> <i>HERTEL</i>	164
<i>La bonne entente—Albert LÉVESQUE.....</i>	177
<i>Les noms de rues—Hermas BASTIEN.....</i>	190
<i>Livres et revues — * * *.....</i>	191
<i>La vie de l'Action française—Jacques BRASSIER.....</i>	196

AVRIL

	PAGE
<i>Pour la fête de Dollard</i> : Mot d'ordre—L'ACTION FRANÇAISE.....	201
<i>Hommage à Mgr Deschamps</i> —* * *.....	202
<i>La part réservée au bilinguisme dans l'Ontario</i> —Sénateur N.-A. BELCOURT	204
<i>R. P. Adélarde Dugré, s. j.</i> —* * *.....	222
<i>Mère Judith Moreau de Brésoles</i> —Marie-Claire DAVELUY.....	226
<i>La Campagne Canadienne du P. Dugré, s. j.</i> —Abbé F. CHARBONNIER	241
<i>Les livres</i> — * * *.....	252
<i>Notes diverses</i> — * * *.....	255
<i>La vie de l'Action française</i> —Jacques BRASSIER.....	258

MAI

<i>Pour la levée des chefs</i> : Mot d'ordre—L'ACTION FRANÇAISE.....	265
<i>Le bilinguisme dans l'Ouest</i> (1er article)—Yves-TESSIER LAVIGNE	266
<i>Pour « La Sève Immortelle »</i> —Thomas CHAPUIS.....	282
<i>Un Défenseur de la Race</i> —Joseph FORTIER, s. j.....	285
<i>Le Chant du Cygne</i> —Henri d'ARLES.....	292
<i>Notre Fête Nationale</i> —Anatole VANIER.....	301
<i>Le Cercle des Etudiants Franco-américains</i> —Valmore CARIGNAN	304
<i>Quelle sera notre Philosophie?</i> —Hermas BASTIEN.....	312
<i>Parlons mieux</i> —Hermas BASTIEN.....	317
<i>Les livres</i> — * * *.....	319
<i>La vie de l'Action française</i> —Jacques BRASSIER.....	325

JUIN

<i>Trêve de désunion</i> : Mot d'ordre—L'ACTION FRANÇAISE.....	329
<i>Le bilinguisme dans l'Ouest Canadien</i> (2e article)—Yves TESSIER-LAVIGNE	330
<i>Mackenzie King</i> — * * *.....	346
<i>Le bilinguisme dans les Provinces Maritimes</i> —Hermas BASTIEN	350
<i>Nos martyrs</i> —Abbé LIONEL GROULX.....	369
<i>Le musée McCord</i> —Louis DELIGNY.....	377
<i>La Propriété—La Gaspésie au Soleil</i> —Abbé F. CHARBONNIER	380
<i>La fête de Dollard</i> —Emile BRUCHESI.....	389
<i>Les livres</i> — * * *.....	396
<i>Table des matières pour le XIIIe volume</i> — * * *.....	399